

Avenant numéro 1 à la convention régionale de mise en œuvre du Programme
« Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique » (SARE)
en région Provence Alpes Côte d'Azur



Entre

L'Etat, représenté par la Ministre de la Transition écologique ;

L'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), représentée par son Président Directeur Général, Arnaud Leroy,

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur représentée par Renaud MUSELIER, agissant en qualité de Président du Conseil régional,

Le Département des Alpes de Haute Provence représenté par Eliane BARREILLE, agissant en qualité de Présidente du Conseil départemental,

Le Département des Hautes Alpes représenté par Jean-Marie BERNARD, agissant en qualité de Président du Conseil départemental,

Le Département des Alpes Maritimes représenté par Charles-Ange GINESY, agissant en qualité de Président du Conseil départemental,

Le Département du Var représenté par Marc GIRAUD, agissant en qualité de Président du Conseil départemental,

Le Département de Vaucluse représenté par Dominique SANTONI, agissant en qualité de Présidente du Conseil départemental,

La Métropole Nice Côte d'Azur représentée par Christian ESTROSI, agissant en qualité de Président de la Métropole,

La Métropole Aix Marseille Provence représentée par Martine VASSAL, agissant en qualité de Présidente de la Métropole,

La Métropole Toulon Provence Méditerranée représentée par Hubert FALCO, agissant en qualité de Président de la Métropole,

Et

ESSO S.A.F., SA au capital de 98 337 521.70 euros, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 542 010 053 dont le siège social est situé 20 rue Paul Héroult 92000 Nanterre représentée par Laurent FISCHER, chef du service CEE

DISTRIDYN, Société Anonyme au capital de 274 378 euros, immatriculée au registre de commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 325 366 334, représentée par Monsieur Alfred SOTO, Directeur Général

ARMORINE, Société par actions simplifiée au capital social de 1 806 000 euros, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Lorient sous le numéro 864 500 418 et dont le siège social est situé 255 rue Jean Baptiste Martenot à CAUDAN 56850, représentée par Monsieur François MARTINAT, Président

Ci-après dénommées individuellement et/ou collectivement les « Parties ».

Objet de l'avenant

La convention régionale de mise en œuvre du programme SARE « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » en Provence Alpes Côte d'Azur, signée le 07/07/2021 définit les conditions de mise en œuvre et de financement du programme à l'échelle de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Lors du COPIL national du programme SARE du 23/11/2021, des modifications importantes ont été entérinées sur le programme SARE. Elles portent sur les sujets suivants :

- Communication
- Mesures surchauffe
- Financement
- Engagement des parties
- Systèmes d'information

Par ailleurs, la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, a précisé la définition du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) et posé les bases de son évolution vers un service public de la rénovation de l'habitat France Rénov' porté au niveau national par une agence unique, l'Anah, financé par le programme « Service d'Accompagnement à la rénovation énergétique » (SARE). Il s'agit d'offrir à chaque usager, qu'il soit propriétaire occupant ou bailleur, ou syndicat de copropriétaires, partout sur le territoire national, un parcours simplifié, fluide et sans couture d'information, de conseil et d'accompagnement pour la rénovation de son logement.

Le présent avenant a pour objet de modifier la convention territoriale de la région Provence Alpes Côte d'Azur pour intégrer ces modifications.

Les articles suivant de la convention signée le 07/07/2021 sont modifiés :

- 1 Définitions
- 3 Objet de la déclinaison régionale du Programme
- 5.2 Engagements de la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur
- 5.3 Engagements des Départements des Alpes de Hautes Provence, des Hautes Alpes, des Alpes Maritimes, du Var, de Vaucluse et des Métropoles de Nice Côte d'Azur, d'Aix Marseille Provence et de Toulon Provence Méditerranée
- 5.5 Engagements des financeurs
- 6.1 Cadre général du financement du Programme
- 6.2 Montant et financement du programme
- 6.3 Répartition entre financeurs
- 6.4 Modalités d'appels des fonds
- 6.7 Indicateurs du programme
- Article 10 Communication
- Article 11 Droits de propriété intellectuelle
- Annexe 1 : Indicateurs du programme SARE
- Annexe 2 : Plan de déploiement régional
- Annexe 3 : Plans de déploiement territoriaux
- Annexe 5 : Outils informatiques du programme SARE

Modification de l'article 1 « Définition »

L'article 1 est remplacé par :

Bénéficiaires : Personnes physiques (ménages, professionnels, etc.) ou personnes morales (entreprises, syndic de copropriété, etc.) qui sont les bénéficiaires finaux des actions mises en œuvre dans le cadre du Programme.

Convention nationale : La Convention nationale définit les modalités de mise en place et de fonctionnement du Programme à l'échelle nationale, le rôle de l'ADEME, Porteur pilote, ainsi que la définition des actes métiers et les plafonds des dépenses entrant dans le Programme.

Convention régionale : Présente convention, elle définit les modalités de mise en œuvre du Programme sur le territoire à l'échelle d'une région.

Convention annexe : La convention annexe définit les modalités d'entrée des porteurs associés qui intègrent le dispositif après la signature de la convention régionale.

Comité de pilotage national : Le Comité de pilotage national (COFIL NATIONAL) assure le pilotage du Programme et contrôle sa mise en œuvre.

Comité de pilotage régional : Le Comité de pilotage régional (COFIL REGIONAL) assure le pilotage du Programme à l'échelle du territoire régional, il suit la mise en œuvre des plans de déploiement des porteurs associés, et valide les appels de fonds régionaux.

Financeurs : Il s'agit des obligés ou délégataires qui apportent des fonds pour le déploiement du Programme et qui obtiennent en contrepartie des certificats d'économies d'énergie.

Groupe de travail transverses : Les groupes de travail (GT) sont responsables de la mise en œuvre des actions transversales qui leur sont confiées par le COFIL NATIONAL en lien avec les COFIL REGIONAUX. Ils traitent par exemple de sujets liés à la communication, aux outils numériques et systèmes d'informations, à la formation, etc. Ils sont constitués en fonction des besoins identifiés par le COFIL NATIONAL

Partenaires nationaux : Les partenaires nationaux du Programme participant au COFIL NATIONAL, leur avis est consultatif.

Partenaires régionaux : Les partenaires régionaux du Programme, participent au COFIL REGIONAL.

Plans de déploiement du Programme : Les plans de déploiement du Programme sont rédigés par les porteurs associés et précisent à l'échelle de chacun des territoires le déploiement du Programme SARE. Ils sont annexés à la convention régionale. La trame de ce plan est annexée à la note technique du 3 octobre 2019, du Ministre chargé de la ville et du logement et de la Secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, sur la mobilisation des acteurs de la rénovation énergétique.

Porteurs associés: Les porteurs associés sont soit des collectivités territoriales soit des EPCI. Ils reçoivent les fonds des financeurs, ils assurent la coordination technique, ainsi que la gestion financière et administrative sur un territoire. Les porteurs associés territoriaux sont responsables de la mise en œuvre des actions opérationnelles. Leur rôle, leurs engagements et leurs missions sont définis dans la présente convention régionale.

Dans le cadre de cette convention, le conseil régional dispose en plus de sa mission de porteur associé d'une mission de coordination et d'animation de l'ensemble des porteurs associés de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Lorsque le conseil régional de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur agira au titre de sa mission d'animation coordination il sera dénommé « porteur associé coordinateur ».

Porteur pilote : Le porteur pilote, ici l'ADEME, assure la coordination et la gestion globale du Programme. Il assure la mission de secrétariat et d'animation des instances de gouvernance NATIONALE ainsi que la gestion des appels de fonds nationaux. Son rôle, ses engagements et ses missions sont définis dans la convention nationale.

Programme : Programme de mise en œuvre du « Service d'Accompagnement de la Rénovation énergétique » (SARE). Ce Programme s'entend comme celui décrit dans la Convention nationale.

Structures de mise en œuvre : Il s'agit des structures d'accueil des Espaces France Rénov' financés dans le cadre du programme SARE (EPCI, ALEC, CAUE, ADIL...) des centres de ressources et clusters du Réseau Bâtiment Durable, des opérateurs Anah, ou tout autre structure publique ou privée assurant tout ou partie des missions décrites en annexe 3 de la circulaire du 3 octobre 2019 sur la mobilisation des acteurs de la rénovation énergétique.

Structures agissantes : Cela représente le porteur associé, les collectivités infrarégionales ainsi que les structure de mise en œuvre qui reçoivent des fonds et qui réalisent des dépenses dans le programme.

Modification de l'article 3 « Objet de la déclinaison régionale du Programme »

Le tableau suivant faisant état des actes réalisés durant l'année 2021 est ajouté :

Missions	Type d'acte		Réalisation 2021 en nombre d'actes									
			Global	Conseil régional	CD 04	CD 05	CD 06	CD 83	CD 84	NCA	AMP	TPM
Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement	Information de premier niveau (information générique)		17 220	173	741	2 043	873	1 400	3 314	1 182	7 398	96
	Conseil personnalisé aux ménages		9 936	40	766	1 118	267	1 163	2 978	57	3 456	91
	Réalisation d'audits énergétiques	Maisons individuelles	38	-	-	-	17	21	-	-	-	-
		Copropriétés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux	Maisons individuelles	550	-	21	24	-	10	194	-	293	8
		Copropriétés	74	-	1	-	-	-	11	-	62	-
	Accompagnement des ménages et	Maisons individuelles	8	-	-	-	-	-	5	-	2	1

	suivi des travaux pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	Copropriétés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Réalisation de prestation de maitrise d'œuvre pour les rénovations globales	Maisons individuelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		Copropriétés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dynamique de la rénovation	Sensibilisation, Communication, Animation des ménages		100% de la population régionale	Les départements couvrent 100% de leurs territoires (hors métropoles)								
	Sensibilisation, Communication, Animation du petit tertiaire privé			Les métropoles couvrent 100% de leurs territoires								
	Sensibilisation, Communication, Animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux			Le conseil régional couvre la population du territoire des bouches du Rhône hors métropole Aix Marseille Provence pour des missions locales ainsi que la totalité de la population régionale pour des actions régionales								
Conseil au petit tertiaire privé pour rénover leurs locaux	Information de premier niveau (information générique)		383	-	12	-	95	7	23	188	12	46
	Conseil aux entreprises		113	-	11	-	29	2	25	28	-	18

Le tableau précisant les missions type d'acte et objectifs de la convention initiale est remplacé par le tableau suivant :

Missions	Type d'acte		Objectif 2021-2023 en nombre d'actes									
			Global	Conseil régional	CD 04	CD 05	CD 06	CD 83	CD 84	NCA	AMP	TPM
Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement	Information de premier niveau (information générique)		73 969	949	3 401	6 463	7 353	4 470	12 428	3 600	25 297	10 008
	Conseil personnalisé	Maisons individuelles	43 862	390	3 216	4 554	2 427	6 353	12 318	257	10 759	3 588
		Copropriétés	2 359	4	58	60	120	169	180	900	568	300
	Réalisation d'audits énergétiques	Maisons individuelles	1 681	-	95	-	617	116	65	20	-	768
		Copropriétés	229	-	-	-	120	17	1	60	-	31
	Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux	Maisons individuelles	4 717	-	225	179	600	238	1 225	20	1 390	840
		Copropriétés	417	-	11	3	60	17	71	20	204	31
	Accompagnement des ménages et	Maisons individuelles	1 043	-	49	-	50	27	107	20	156	634

	suivi des travaux pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	Copropriétés	93	-	-	-	14	1	-	20	33	25
	Réalisation de prestation de maitrise d'œuvre pour les rénovations globales	Maisons individuelles	50	-	-	-	50	-	-	-	-	-
		Copropriétés	14	-	-	-	14	-	-	-	-	-
Dynamique de la rénovation	Sensibilisation, Communication, Animation des ménages		100% de la population régionale	Les départements couvrent 100% de leurs territoires (hors métropoles)								
	Sensibilisation, Communication, Animation du petit tertiaire privé			Les métropoles couvrent 100% de leurs territoires								
	Sensibilisation, Communication, Animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux			Le conseil régional couvre la population du territoire des bouches du Rhône hors métropole Aix Marseille Provence pour des missions locales ainsi que la totalité de la population régionale pour des actions régionales								
Conseil au petit tertiaire privé pour rénover leurs locaux	Information de premier niveau (information générique)		3 255	-	102	55	375	457	469	1 128	447	222
	Conseil aux entreprises		1 159	-	36	28	195	74	253	298	70	205

Modification de l'article 5.2 « Engagements de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur »

L'article 5.2 est remplacé par :

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a une double mission.

- Au titre de sa mission de coordination, elle s'engage sur l'ensemble de son territoire, à :
 - Assurer la coordination du Programme dont le secrétariat des COPIL régionaux : la préparation, l'organisation, la logistique et la rédaction des comptes rendus ;
 - Assurer la coordination des remontées d'informations des porteurs associés territoriaux (collecte des documents du COPIL régional pour synthèse avant envoi aux membres du COPIL REGIONAL)
 - Animer et coordonner le réseau régional des Espaces France RENOV' financés dans le cadre du programme SARE;
 - Assurer la communication relative au Programme en lien avec la campagne France RENOV ;
 - Participer, dans la mesure du possible, aux différents Groupes de Travail (GT) du Programme selon son expertise ;
 - Communiquer annuellement les résultats régionaux du Programme ;
 - Faire remonter les avancées du déploiement du Programme à l'ADEME en tant que porteur pilote ainsi qu'au comité de pilotage régional, notamment dans le cadre des outils définis;
 - Proposer l'offre de formation développée par le porteur pilote et, le cas échéant, la compléter par des formations spécifiques développées et proposées en région ;
- Au titre de sa mission de couverture des zones « blanches » par les autres porteurs associés, elle s'engage à :
 - Piloter le déploiement et la mise en œuvre du Programme sur ces zones ;
 - Mettre à jour la base de données des structures de mise en œuvre afin d'alimenter le site national France-renov.gouv.fr ;
 - Alimenter régulièrement l'outil SIMUL'AIDES proposé par le porteur pilote, pour la remontée des aides financières régionales et locales ;
 - Communiquer annuellement les résultats territoriaux du Programme ;
 - Faire remonter les avancées du déploiement du programme à l'ADEME ainsi qu'au COPIL REGIONAL, notamment dans le cadre des outils définis ;
 - Assurer la communication relative au Programme en lien avec la campagne France RENOV ;
- A ces doubles titres, elle s'engage à assurer et suivre l'exécution financière du Programme en ce qui la concerne :
 - Recevoir les fonds transmis par les obligés, signataires de la présente convention,
 - Distribuer, tout ou partie de ces fonds aux autres collectivités territoriales ou structures de mise en œuvre du Programme ;
 - Suivre l'exécution financière du Programme au niveau des territoires « non couverts » où elle agit en tant que porteur associé ;
 - Proposer les appels de fonds et les ajustements, si besoin, au COPIL REGIONAL ;

Modification de l'article 5.3 « Engagements des Départements des Alpes de Hautes Provence, des Hautes Alpes, des Alpes Maritimes, du Var, de Vaucluse et des Métropoles de Nice Côte d'Azur, d'Aix Marseille Provence et de Toulon Provence Méditerranée »

L'article 5.3 est remplacé par :

En tant que porteurs associés, ils déploient les actions du programme sur les périmètres suivants :

- Le département des Alpes de Hautes Provence sur l'ensemble de son territoire,
- Le département des Hautes Alpes sur l'ensemble de son territoire,
- Le département des Alpes Maritimes sur l'ensemble de son territoire à l'exception du territoire métropolitain Nice Côte d'Azur,
- Le département du Var sur l'ensemble de son territoire à l'exception du territoire métropolitain Toulon Provence Méditerranée,
- Le département du Vaucluse sur l'ensemble de son territoire,
- La métropole de Nice Côte d'Azur sur l'ensemble de son territoire,
- La métropole d'Aix Marseille Provence sur l'ensemble de son territoire,
- La métropole de Toulon Provence Méditerranée sur l'ensemble de son territoire.

Ces porteurs associés s'engagent au titre de la présente convention à :

- Piloter le déploiement et la mise en œuvre du Programme au niveau de son territoire :
 - Assurer la communication du Programme en lien avec la campagne France RENOV en articulation avec la communication mise en place à l'échelle régionale ;
 - Animer et coordonner les Espaces France RENOV' financés dans le cadre du programme SARE au niveau territorial en lien avec l'animation régionale ;
 - Organiser l'association des autres niveaux de collectivités territoriales et des structures de mise en œuvre ;
 - Mettre à jour la base de données des structures de mise en œuvre afin d'alimenter le site national France-renov.gouv.fr ;
 - Alimenter régulièrement l'outil SIMUL'AIDES proposé par le porteur pilote, pour la remontée des aides financières régionales et locales ;
 - Communiquer annuellement les résultats territoriaux du Programme ;
 - Faire remonter régulièrement les avancées du déploiement du programme à l'ADEME en tant que porteur pilote, à la Région en tant que porteur associé coordinateur ainsi qu'au COFIL REGIONAL, notamment dans le cadre des outils définis ;
 - Fournir tous les éléments et données, au porteur associé coordinateur, nécessaires au bon déroulement de la coordination, l'animation et la communication régionale du Programme ;
 - Proposer l'offre de formation développée par le porteur pilote et/ou du porteur associé coordinateur ;
 - Participe, dans la mesure du possible aux différents Groupes de travail (GT) du Programme et aux réunions de réseau organisées par le porteur associé coordinateur ;
- Assurer l'exécution financière du Programme au niveau territorial :

- Recevoir les fonds transmis par les obligés, signataires de la présente convention ;
- Distribuer, tout ou partie de ces fonds aux autres collectivités territoriales ou structures de mise en œuvre du Programme ;
- Suivre l'exécution financière du Programme du niveau territorial ;
- Proposer les appels de fonds et les ajustements, si besoin, au COPIL REGIONAL ;

Modification de l'article 5.5 « Engagements des financeurs »

L'article 5.5 est remplacé par :

Dans le cadre de l'éligibilité des dépenses du programme au dispositif des CEE, trois financeurs obligés s'engagent au titre de la Convention à :

- Financer le Programme à hauteur chacun d'un montant maximum de 3 334 769,33€ HT, soit un montant global maximum de 10 004 308€ HT;
- Désigner une personne référente comme interlocuteur au service du Programme ;
- Contribuer à la réussite des Projets par la fourniture de données ou de résultats en lien avec les actions des différents Projets du Programme ;
- Contribuer à la promotion du Programme et de ses résultats, selon les orientations définies par le COPIL REGIONAL.

Modification de l'article 6.1 Cadre général du financement du Programme

L'article 6.1 est remplacé par :

Sur la base du budget prévisionnel élaboré sur la période du 1/01/2021 au 31/12/2023, tenant compte des actions opérationnelles et des objectifs prévus, le montant global des coûts pour le déploiement du programme à l'échelle de la région Provence Alpes Côte d'Azur est estimé à 19 678 307€ HT

Ce montant est cofinancé par les fonds versés par les financeurs obligés dans le cadre de la présente convention, et sera complété par les fonds apportés par les porteurs associés, les collectivités territoriales et les intercommunalités. Des contractualisations pourront être effectuées avec le porteur associé et des collectivités territoriales et/ou des intercommunalités, pour définir les objectifs et les plans de financement.

La répartition de ces fonds se décompose de la manière suivante :

- **Obligés** : 10 004 308€ HT
- **Région Provence Alpes Côte d'Azur** : 1 415 884€ HT
- **Le Département des Alpes de Haute Provence** : 86 615€ HT
- **Le Département des Hautes Alpes** : 310 992€ HT
- **Le Département des Alpes Maritimes** : 947 560€ HT
- **Le Département du Var** : 511 998€ HT
- **Le Département de Vaucluse** : 240 888€ HT
- **La Métropole Nice Côte d'Azur** : 645 600€

- **La Métropole Aix Marseille Provence** : 2 189 421€ HT
- **La Métropole Toulon Provence Méditerranée** : 1 092 297€ HT
- **Autres EPCI** : 1 677 965€ HT
- **Le Département des Bouches du Rhône (non porteur associé)** : 518 250€ HT
- **Le Parc Naturel Régional du Lubéron** : 36 529€ HT

A l'échelle régionale, le montant total CEE financé par le programme se décompose de la manière suivante :

- De coûts fixes, pour couvrir l'animation régionale, le portage du programme et le suivi administratif couvert par le Programme à hauteur maximum de 299 542 euros HT ;
- De coûts fixes, pour couvrir à l'échelle territoriale l'animation, le portage du Programme et le suivi administratif couvert à hauteur de 768 500 euros HT
- De coûts fixe dits « mesures surchauffes » pour couvrir le financement 2021 nécessaire au fonctionnement des structures de mise en œuvre réalisant les actes d'informations et de conseils auprès des ménages dans la limite de 339 200 euros HT.
- De coûts variables pour la mise en œuvre des actions dans la limite de 8 597 066 euros HT.

Les dépenses variables se répartissent de la sorte :

- Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement 6 204 854 euros HT ;
 - Information de premier niveau : 295 876 euros HT ;
 - Forfait information conseil : 626 475 euros HT ;
 - Conseil personnalisé aux ménages : 1 269 003 euros HT ;
 - Réalisation d'audits énergétiques : 626 100 euros HT ;
 - Accompagnement des ménages : 2 720 800 euros HT
 - Accompagnement des ménages avec suivi des travaux : 580 600 euros HT
 - Réalisation de prestation de maîtrise d'œuvre pour les rénovations globales : 86 000 euros HT;
- Dynamique de la rénovation 1 980 948 euros HT;
 - Sensibilisation, Communication, Animation des ménages : 786 360 euros HT ;
 - Sensibilisation, Communication, Animation du petit tertiaire privé 300 744 euros HT;
 - Sensibilisation, Communication, Animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux 893 843 euros HT;
- Conseil au petit tertiaire privé pour rénover leurs locaux : 411 264 euros HT;
 - Information de premier niveau (information générique) 74 864 euros HT;
 - Conseil aux entreprises : 336 400 euros HT

Dès le 1er janvier 2021, les actes d'information, de conseil et d'accompagnement de premier niveau seront pleinement cofinancés par le Programme SARE.

Modification de l'article 6.2 Montant et financement du programme

L'article 6.2 est remplacé par :

Le montant total maximum alloué par les financeurs aux porteurs associés dans le cadre de la présente convention est de 10 004 308 euros HT.

	Information, conseil, accompagnement des ménages	Dynamique de la rénovation	Conseil au petit tertiaire	Portage et animation	Mesures surchauffe	Total
La région Provence-Alpes-Côte d'Azur :	38 846€	136 578€	-	299 542€	8 000€	482 966€
Le département des Alpes de Haute Provence :	258 627€	62 200€	12 046€	83 500€	-	416 373€
Le département des Hautes Alpes :	292 330€	45 916€	9 775€	55 000€	22 400€	425 421€
Le département des Alpes Maritimes :	978 224€	177 226€	63 360€	75 000€	16 000€	1 309 810€
Le département du Var	423 580€	202 721€	33 306€	125 000€	68 800€	853 407€
Le département de Vaucluse :	1 100 199€	181 830€	84 734€	120 000€	104 000€	1 590 764€
La métropole Nice Côte d'Azur :	406 885€	127 111€	111 604€	120 000€	16 000€	781 600€
La métropole Aix Marseille Provence :	1 765 330€	910 370€	31 971€	120 000€	88 000€	2 915 671€
La métropole Toulon Provence Méditerranée :	940 832€	136 996€	64 468€	70 000€	16 000€	1 228 296€
Total	6 204 853€	1 980 948€	411 264€	1 068 042€	339 200€	10 004 308€

L'ensemble des coûts prévisionnels et la répartition des financements sont détaillés dans le plan de financement régional du programme SARE en annexe 2. Concernant la répartition des fonds par acte, il

s'agit d'une répartition prévisionnelle. Des ajustements pourront être réalisés par le COPIL régional tout en respectant un co-financement maximum de 50% apporté par le Programme pour les actes ou actions correspondant à chaque ligne du tableau de financement régional présenté en annexe 2.
Les dépenses portant sur les « mesures surchauffes » sont intégralement financées par des fonds CEE sans contrepartie.

Les sommes financées par les obligés sont comptabilisées hors taxes sans préjudice des dispositions de droit commun applicables en matière de TVA prévues au Code général des impôts.

Modification de l'article 6.3 Répartition entre financeurs

L'article 6.3 est remplacé par :

La clé de répartition suivante a été retenue pour le financement du Programme par les différents financeurs :

ESSO S.A.F	3 334 769,33€	33%
DISTRIDYN	3 334 769,33€	33%
ARMORINE	3 334 769,33€	33%

Modification de l'article 6.4 Modalités d'appels des fonds

Le premier paragraphe de l'article 6.4 est modifié par :

Les financements apportés par les financeurs obligés dans le cadre de la présente convention seront libérés par tranches, au fur et à mesure de l'avancement du programme. Pour cela, avant chaque COPIL REGIONAL, les porteurs associés transmettent au porteur associé coordinateur 16 jours avant la date du COPIL REGIONAL, les indicateurs selon les modalités précisées à l'article 6.7 de la présente convention.

Modification de l'article 6.7 Indicateurs

L'article 6.7 est remplacé par :

La liste des indicateurs de reporting du programme et d'indicateurs de suivi du programme figure en annexe 5 de la convention nationale du Porteur Pilote (le guide des actes métiers). Cette liste a été mise à jour, notamment sur proposition d'un Groupe de Travail dédié, mandaté par le COPIL NATIONAL. Ce groupe de travail, associant Porteurs Associés, partenaires et structures de mise en œuvre volontaires, aura pour objet de faire évoluer les indicateurs pour qu'ils répondent au mieux aux besoins de suivi du programme et aux contraintes de remplissage par les structures de mise en œuvre.

Ces indicateurs partagés seront implémentés à minima mensuellement dans les outils numériques et systèmes d'informations développés par le porteur pilote. Ces outils seront utilisés directement par les structures de mise en œuvre ou interopérés avec les outils informatiques utilisés par les structures de mise en œuvre.

Les Porteurs associés s'engagent à faire remonter, au COPIL REGIONAL et au porteur national, l'ensemble des indicateurs précisés dans l'annexe 5 de la convention nationale du porteur pilote. Ces informations sont mensuelles et renseignées à la maille des structures de mise en œuvre.

Elles seront implémentées dans les outils informatiques et systèmes numériques de reporting (pour alimenter l'outil « TBS : Tableau de Bord SARE ») développés par le Porteur Pilote.

Modification de l'article 10 – Communication

L'article 10 est remplacé par :

L'ensemble de la communication nationale et territoriale du Programme est réalisée en articulation avec la marque nationale du service public de la rénovation de l'habitat : France Rénov' et dans le respect de sa charte graphique.

Les signataires de la présente convention reconnaissent que l'État français est pleinement propriétaire du logo CEE.

L'usage du logo est réservé à l'État, à l'ADEME, aux porteurs, au(x) financeur(s) et au(x) partenaire(s). Ils s'engagent à utiliser le logo dans leurs actions liées au programme, sur tous les supports. L'usage du logo est limité au cadre légal du programme, notamment temporel.

L'utilisateur s'engage à ne pas exploiter le logo CEE à des fins politiques, polémiques, contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ou susceptibles de porter atteinte à des droits reconnus par la loi et, de manière générale, à ne pas associer le logo à des actions ou activités susceptibles de porter atteinte à l'État français ou lui être préjudiciable.

Modification de l'article 11 – Droits de propriété intellectuelle

Au titre de l'article 11 est ajouté : et RGPD

Le Paragraphe suivant est ajouté :

L'ADEME et les porteurs associés de la région Provence Alpes Côte d'Azur sont liés par une convention spécifique de traitement des Données à Caractère Personnel et de mise à disposition d'outils dans le cadre du programme « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique » (SARE).

Modification de l'annexe 1 : Indicateurs du programme SARE

L'annexe 1 est supprimée.

Modification de l'annexe 2 : Plan de déploiement régional du programme SARE

Le plan de financement synthétique triennal de la région Provence Alpes Côte d'Azur, le plan de financement triennal du Conseil régional sur ses missions régionales et le plan de financement triennal du Conseil régional sur ses missions territoriales sont remplacés par les nouvelles maquettes.

Plan de financement synthétique triennal de la Région Provence Alpes Côte d'Azur

Missions du porteur territorial			Structures qui réalisent les actes	Budget total estimé	Plafonnement de la dépense triennale entrant dans le cadre du programme SARE						Plan de financement triennal					
					Objectifs de réalisation en nombre d'actes	Unité de compte des actes	Plafond des dépenses prises en compte pour la réalisation d'un acte (en €)	Population du territoire couvert	Plafond des dépenses prises en compte pour 1Mhbt (en €)	Plafond global	Plafond respecté ?	Région	Départements	EPCI	Autres financeurs	Aide maximale pouvant être apportée par le programme CEE
Forfait au choix du PA :					Forfait au choix du PA :						Montants financiers par					
Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement	Forfait pour les actes A1 Li et Copro et A2 Li		407 946 €	9	nombre d'ECF	50 000 €			450 000 €	50%	25 000 €	133 107 €	41 214 €	4 652 €	203 973 €	
	OU			OU												
	Forfait pour les actes A1 Li et Copro et A2 Li		845 004 €	3 520 850	Population du territoire	0,24 €			845 004 €	50%	0 €	284 775 €	137 727 €	0 €	422 502 €	
	Information de premier niveau (information générique)		600 639 €	73 969	Nombre de ménages (modestes ou non) ou syndicats de copropriétaires informés en matière de rénovation	8 €			591 752 €	49%	3 796 €	138 924 €	161 651 €	302 €	295 876 €	
	Conseil personnalisé aux ménages		2 184 156 €	43 862	Nombre de ménages conseillés en matière de rénovation	50 €			2 193 100 €	50%	9 750 €	447 383 €	623 907 €	11 038 €	1 092 078 €	
	Conseil personnalisé aux copropriétaires		353 850 €	2 359	Nombre de syndicats de copropriétaires conseillés en matière de rénovation	150 €			353 850 €	50%	300 €	21 664 €	154 661 €	300 €	176 925 €	
	Réalisation d'audits énergétiques		336 200 €	1 681	Nombre de ménages en MI ayant bénéficié d'un audit	200 €			336 200 €	50%	0 €	59 907 €	108 193 €	0 €	168 100 €	
			916 000 €	229	Nombre de syndicats de copropriétaires ayant bénéficié d'un audit	4 000 €			916 000 €	50%	0 €	214 100 €	243 900 €	0 €	458 000 €	
	Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale		3 773 600 €	4 717	Nombre de ménages en MI accompagnés pour la rénovation	800 €			3 773 600 €	50%	0 €	441 080 €	1 432 120 €	13 600 €	1 886 800 €	
			1 668 000 €	417	Nombre de syndicats de copropriétaires accompagnés pour la rénovation	4 000 €			1 668 000 €	50%	0 €	220 767 €	611 233 €	2 000 €	834 000 €	
	Accompagnement des ménages et suivi des travaux pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale		417 200 €	1 043	Nombre de ménages en MI accompagnés et suivis pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	400 €			417 200 €	50%	0 €	14 777 €	193 623 €	0 €	208 600 €	
			744 000 €	93	Nombre de syndicats de copropriétaires accompagnés et suivis pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	8 000 €			744 000 €	50%	0 €	47 400 €	324 600 €	0 €	372 000 €	
		Réalisation de prestation de maîtrise d'œuvre pour les rénovations globales		60 000 €	50	Nombre de ménages en MI ayant bénéficié d'une assistance à la maîtrise d'œuvre pour la rénovation globale	1 200 €			60 000 €	50%	0 €	24 000 €	6 000 €	0 €	30 000 €
			112 000 €	14	Nombre de syndicats de copropriétaires ayant bénéficié d'une assistance à la maîtrise d'œuvre pour la rénovation globale	8 000 €			112 000 €	50%	0 €	44 700 €	11 300 €	0 €	56 000 €	
sous-total			12 418 595 €	sous-total						12 460 706 €		38 846 €	2 082 583 €	4 050 331 €	31 961 €	8 204 854 €
Conseil au petit tertiaire privé pour rénover leurs locaux	Information de premier niveau (information générique)		149 728 €	383	Nombre d'entreprises informées en matière de rénovation	16 €			149 728 €	50%	0 €	17 702 €	56 912 €	250 €	74 864 €	
			2 872	Nombre d'entreprises informées en matière de rénovation	50 €											
	Conseil aux entreprises		672 800 €	113	Nombre d'entreprises conseillées en matière de rénovation	400 €			672 800 €	50%	0 €	85 273 €	250 827 €	300 €	336 400 €	
				1 046	Nombre d'entreprises conseillées en matière de rénovation	600 €										
sous-total			822 528 €	sous-total						822 528 €		0 €	102 976 €	307 739 €	550 €	411 264 €

Dynamique de la rénovation	Sensibilisation, Communication, Animation des ménages		1 257 722 €				5 030 890 €	250 000 €	1 257 723 €	50%	178 788 €	125 352 €	323 073 €	1 650 €	628 860 €									
			315 000 €					2 700 000 €	2 700 000 €	50%	7 500 €	0 €	150 000 €	0 €	157 500 €									
	Sensibilisation, Communication, Animation du petit tertiaire privé		501 489 €				5 030 890 €	100 000 €	503 089 €	50%	62 422 €	25 135 €	162 814 €	375 €	250 744 €									
			100 000 €					900 000 €	900 000 €	50%	0 €	0 €	50 000 €	0 €	50 000 €									
	Sensibilisation, Communication, Animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux		1 509 267 €				5 030 890 €	300 000 €	1 509 267 €	50%	176 287 €	145 280 €	431 116 €	1 973 €	754 632 €									
			278 422 €					1 800 000 €	1 800 000 €	50%	9 000 €	0 €	130 211 €	0 €	139 211 €									
sous-total			3 961 900 €	sous-total			8 670 079 €			433 996 €					295 746 €	1 247 213 €	3 908 €	1 980 948 €						
Animation/portage du programme	Animation / Portage du programme/ Suivi administratif		2 136 084 €				2 136 084 €			50%	943 042 €	125 000 €	0 €	0 €	1 068 042 €									
Mesures surchauffe	Prime aux structures de mise en œuvre			13	Nombre de structures de mise en œuvre éligibles à la prime		8 000 €	104 000 €																
	Prime aux recrutements effectués en 2021			29,4	Nombre de recrutements éligibles en 2021		8 000 €	235 200 €																
339 200 €																								
TOTAL mobilisé (hors mesures surchauffe)			19 339 107 €	TOTAL mobilisable (hors mesures Surchauffe)			24 089 397 €			1 415 884 €			2 616 304 €			5 605 283 €			36 529 €			9 665 108 €		
TOTAL mobilisé (avec mesures surchauffe)			19 678 307 €	TOTAL mobilisable (avec mesures Surchauffe)			24 428 597 €												10 004 308 €					

Plan de financement triennal du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur sur ses missions régionales

Missions du porteur territorial			Structures qui réalisent les actes	Budget total estimé	Plafonnement de la dépense triennale entrant dans le cadre du programme SARE						Plan de financement triennal				
					à l'acte			au forfait		Plafond global		Montants financés par			
Objectifs de réalisation en nombre d'actes			Unité de compte des actes	Plafond des dépenses prises en compte pour la réalisation d'un acte (en €)	Population du territoire couvert	Plafond des dépenses prises en compte pour 1Mbit (en €)	Plafond total des dépenses prises en compte pour estimer le co-financement CEE - SARE	Plafond respecté ?	Porteur associé: La Région Provence Alpes Côte d'Azur	Département	EPCI	Autres financeurs	Aide maximale pouvant être apportée par le programme CEE		
Forfait au choix du PA :															
Forfait pour les actes A1 Li et Copro et A2 Lj															
OU															
Forfait pour les actes A1 Li et Copro et A2 Lj															
Information de premier niveau (information générique)															
Conseil personnalisé aux ménages															
Conseil personnalisé aux copropriétés															
Réalisation d'audits énergétiques															
Accompagnement des ménages pour la réalisation															
Accompagnement des ménages et suivi des travaux															
Réalisation de prestation de maîtrise d'œuvre pour les rénovations globales															
sous-total					0 €										
Information de premier niveau (information générique)															
Conseil aux entreprises															
sous-total					0 €					0 €					

Dynamique de la rénovation	Sensibilisation, Communication, Animation des ménages		71 699 €				5 030 890	250 000 €	1 257 723 €	50%	35 850 €	0 €	0 €	0 €	35 850 €		
	Sensibilisation, Communication, Animation du petit tertiaire privé		12 502 €				5 030 890	100 000 €	503 089 €	50%	6 251 €	0 €	0 €	0 €	6 251 €		
	Sensibilisation, Communication, Animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux		115 504 €				5 030 890	300 000 €	1 509 267 €	50%	57 752 €	0 €	0 €	0 €	57 752 €		
			sous-total	199 705 €			sous-total			3 270 079 €			99 853 €	0 €	0 €	0 €	99 853 €
Animation/portage du programme	Animation / Portage du programme/ Suivi administratif		599 084 €						599 084 €	50%	299 542 €	0 €	0 €	0 €	299 542 €		
Mesures surchauffe	Prime aux structures de mise en œuvre																
	Prime aux recrutements effectués en 2021																
0 €																	
TOTAL mobilisé (hors mesures surchauffe)				798 789 €	TOTAL mobilisable (hors mesures Surchauffe)				3 869 163 €	399 395 €				0 €	0 €	0 €	399 395 €
TOTAL mobilisé (avec mesures surchauffe)				798 789 €	TOTAL mobilisable (avec mesures Surchauffe)				3 869 163 €								399 395 €

Plan de financement triennal du Conseil régional sur ses missions territoriales sur les bouches du Rhône hors de la Métropole Aix Marseille Provence

Missions du porteur territorial			Structures qui réalisent les actes	Budget total estimé
Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement	Forfait au choix du PA :			
	Forfait pour les actes A1 L1 et Copro et A2 L1			50 000 €
	OU			
	Forfait pour les actes A1 L1 et Copro et A2 L1			
	Information de premier niveau (information générique)			7 592 €
	Conseil personnalisé aux ménages			19 500 €
	Conseil personnalisé aux copropriétés			600 €
	Réalisation d'audits énergétiques			
	Accompagnement des ménages pour la réalisation			
	Accompagnement des ménages et suivi des travaux			
sous-total				77 692 €
Conseil au petit tertiaire privé pour rénover leurs locaux	Information de premier niveau (information générique)			
	Conseil aux entreprises			
sous-total				0 €

Plan de financement de la dépense triennale entrant dans le cadre du programme SARE					
à l'acte		au forfait		Plafond global	
Objectifs de réalisation en nombre d'actes	Unité de compte des actes	Plafond des dépenses prises en compte pour la réalisation d'un acte (en €)	Population du territoire couvert	Plafond des dépenses prises en compte pour 1Mhbt (en €)	Plafond total des dépenses prises en compte pour estimer le co-financement CEE - SARE
Forfait au choix du PA :					
1	nombre d'ECF	50 000 €			50 000 €
OU					
949	Nombre de ménages (modestes ou non) ou syndicats de copropriétaires informés en matière de rénovation	8 €			7 592 €
390	Nombre de ménages conseillés en matière de rénovation	50 €			19 500 €
4	Nombre de syndicats de copropriétaires conseillés en matière de rénovation	150 €			600 €
sous-total					
77 692 €					
0 €					

Plan de financement triennal				
Montants financés par				
Porteur associé: La Région Provence Alpes Côte d'Azur	Départements	EPCI	Autres financeurs	Aide maximale pouvant être apportée par le programme CEE
25 000 €	0 €	0 €	0 €	25 000 €
3 796 €	0 €	0 €	0 €	3 796 €
9 750 €	0 €	0 €	0 €	9 750 €
300 €	0 €	0 €	0 €	300 €
38 846 €	0 €	0 €	0 €	38 846 €
0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Dynamique de la rénovation	Sensibilisation, Communication, Animation des ménages		28 250 €				146 101	250 000 €	36 525 €	50%	14 125 €	0 €	0 €	0 €	14 125 €
								300 000 €	300 000 €						
	Sensibilisation, Communication, Animation du petit tertiaire privé		11 300 €				146 101	100 000 €	14 610 €	50%	5 650 €	0 €	0 €	0 €	5 650 €
									100 000 €	100 000 €					
	Sensibilisation, Communication, Animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux		33 900 €				146 101	300 000 €	43 830 €	50%	16 950 €	0 €	0 €	0 €	16 950 €
									200 000 €	200 000 €					
sous-total			73 450 €			sous-total			694 966 €		36 725 €	0 €	0 €	0 €	36 725 €
Animation/portage du programme	Animation / Portage du programme/ Suivi administratif														
Mesures surchauffe	Prime aux structures de mise en œuvre														
	Prime aux recrutements effectués en 2021					1	Nombre de recrutements éligibles en 2021	8 000 €	8 000 €						8 000 €
8 000 €															

TOTAL mobilisé (hors mesures surchauffe) 151 142 €
TOTAL mobilisé (avec mesures surchauffe) 159 142 €

TOTAL mobilisable (hors mesures Surchauffe) 772 658 €
TOTAL mobilisable (avec mesures Surchauffe) 780 658 €

75 571 € 0 € 0 € 0 € 75 571 €
83 571 €

Modification de l'annexe 3 : Plans de déploiement territoriaux

Les fiches de présentation des territoires sont mises à jour.

Les plans de financements des porteurs associés territoriaux sont remplacés par les nouvelles maquettes.

A) Département des Alpes de Haute Provence

- **Territoire couvert** : tout le Département des Alpes de Haute Provence
- **Population couverte** : 163 915 habitants (*INSEE 2017*)



- **Actes non déployés** :
 - Audits énergétiques auprès des copropriétés (A3 copropriété)
 - Accompagnement des copropriétés et suivi des travaux pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale (A4bis copropriété)
 - Prestation de maîtrise d'œuvre auprès des ménages individuels et copropriétés (A5 et A5 copropriété)
- **Montants retenus dans la maquette financière**

Dans la maquette initiale :

- La sensibilisation, communication, animation des ménages, estimé à 40 979€ selon la population dans le cadre du SARE soit 250 000€/1Mhbt, a été estimé à 40 800€ soit 248 909€/1Mhbt
- La sensibilisation, communication, animation du petit tertiaire privé, estimé à 16 392€ selon la population dans le cadre du SARE soit 100 000€/1Mhbt, a été estimé à 7 200€ soit 43 925€/1Mhbt
- La sensibilisation, communication, animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux, estimé à 49 175€ selon la population dans le cadre du SARE soit 300 000€/1Mhbt, a été estimé à 45 000€ soit 274 532€/1Mhbt

Dans la nouvelle maquette :

- La sensibilisation, communication, animation des ménages, est complété de 15 000€ grâce au forfait supplémentaire proposé.
- La sensibilisation, communication, animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux, est complété de 18 000€ grâce au forfait supplémentaire proposé.

Tous les autres actes réalisés respectent les montants plafonds des dépenses pris en compte dans le cadre du SARE

○ **Co-financements**

En dehors des financements du porteur associé, le Département des Alpes de Haute Provence, des co-financements de la Région, des EPCI et du PNR Lubéron sont apportés.

Plan de financement triennal du Département des Alpes de Haute Provence

Missions du porteur territorial			Structures qui réalisent les actes	Budget total estimé
Forfait au choix du PA :				
Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement	Forfait pour les actes A1 L1 et Copro et A2 L1			57 946 €
	OU			
	Forfait pour les actes A1 L1 et Copro et A2 L1			
	Information de premier niveau (information générique)	ALTE, PNRL		27 208 €
	Conseil personnalisé aux ménages	ALTE, PNRL		160 800 €
	Conseil personnalisé aux copropriétés			8 700 €
	Réalisation d'audits énergétiques			19 000 €
	Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	ALTE, PNRL		180 000 €
		ALTE		44 000 €
	Accompagnement des ménages et suivi des travaux pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale			19 600 €
sous-total				517 254 €
Conseil au petit tertiaire privé pour rénover leurs locaux	Information de premier niveau (information générique)	ALTE, PNRL		4 692 €
	Conseil aux entreprises	ALTE, PNRL		19 400 €
	sous-total			
	24 092 €			

Plafonnement de la dépense triennale entrant dans le cadre du programme SARE						
à l'acte		au forfait		Plafond global		
Objectifs de réalisation en nombre d'actes	Unité de compte des actes	Plafond des dépenses prises en compte pour la réalisation d'un acte (en €)	Population du territoire couvert	Plafond des dépenses prises en compte pour 1Mhbit (en €)	Plafond total des dépenses prises en compte pour estimer le co-financement CEE - SARE	Plafond respecté ?
Forfait au choix du PA :						
2	nombre d'ECF	50 000 €			100 000 €	50%
OU						
3 401	Nombre de ménages (modestes ou non) ou syndicats de copropriétaires informés en matière de rénovation	8 €			27 208 €	50%
3 216	Nombre de ménages conseillés en matière de rénovation	50 €			160 800 €	50%
58	Nombre de syndicats de copropriétaires conseillés en matière de rénovation	150 €			8 700 €	50%
95	Nombre de ménages en MI ayant bénéficié d'un audit	200 €			19 000 €	50%
225	Nombre de ménages en MI accompagnés pour la rénovation	800 €			180 000 €	50%
11	Nombre de syndicats de copropriétaires accompagnés pour la rénovation	4 000 €			44 000 €	50%
49	Nombre de ménages en MI accompagnés et suivis pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	400 €			19 600 €	50%
sous-total						
559 308 €						
12	Nombre d'entreprises informées en matière de rénovation	16 €			4 692 €	50%
90	Nombre d'entreprises informées en matière de rénovation	50 €				
11	Nombre d'entreprises conseillées en matière de rénovation	400 €			19 400 €	50%
25	Nombre d'entreprises conseillées en matière de rénovation	600 €				
sous-total						
24 092 €						

Plan de financement triennal				
Montants financés par				
Région	Porteur associé: le Département des Alpes de Haute Provence	EPCI	Autres financeurs	Aide maximale pouvant être apportée par le programme CEE
0 €	8 107 €	16 214 €	4 652 €	28 973 €
0 €	4 404 €	8 808 €	392 €	13 604 €
0 €	23 121 €	46 242 €	11 038 €	80 400 €
0 €	1 350 €	2 700 €	300 €	4 350 €
0 €	3 167 €	6 333 €	0 €	9 500 €
0 €	25 467 €	50 933 €	13 600 €	90 000 €
0 €	6 667 €	13 333 €	2 000 €	22 000 €
0 €	3 267 €	6 533 €	0 €	9 800 €
0 €	75 548,65 €	151 097 €	31 981 €	258 627 €
0 €	699 €	1 397 €	250 €	2 346 €
0 €	3 133 €	6 267 €	300 €	9 700 €
0 €	3 832 €	7 664 €	550 €	12 046 €

Dynamique de la rénovation	Sensibilisation, Communication, Animation des ménages		40 800 €				163 915	250 000 €	40 979 €	50%	5 000 €	4 583 €	9 167 €	1 650 €	20 400 €			
			15 000 €					300 000 €	300 000 €	50%	7 500 €	0 €	0 €	0 €	7 500 €			
	Sensibilisation, Communication, Animation du petit tertiaire privé		5 600 €				163 915	100 000 €	16 392 €	50%	0 €	808 €	1 617 €	375 €	2 800 €			
								100 000 €	100 000 €									
	Sensibilisation, Communication, Animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux		45 000 €				163 915	300 000 €	49 175 €	50%	15 000 €	1 843 €	3 685 €	1 973 €	22 500 €			
			18 000 €					200 000 €	200 000 €	50%	9 000 €	0 €	0 €	0 €	9 000 €			
sous-total			124 400 €	sous-total			706 545 €			36 500 €					7 234 €	14 468 €	3 998 €	62 200 €
Animation/portage du programme	Animation / Portage du programme/ Suivi administratif		167 000 €							167 000 €	50%	83 500 €	0 €	0 €	0 €	83 500 €		
Mesures surchauffe	Prime aux structures de mise en œuvre																	
	Prime aux recrutements effectués en 2021																	
0 €																		

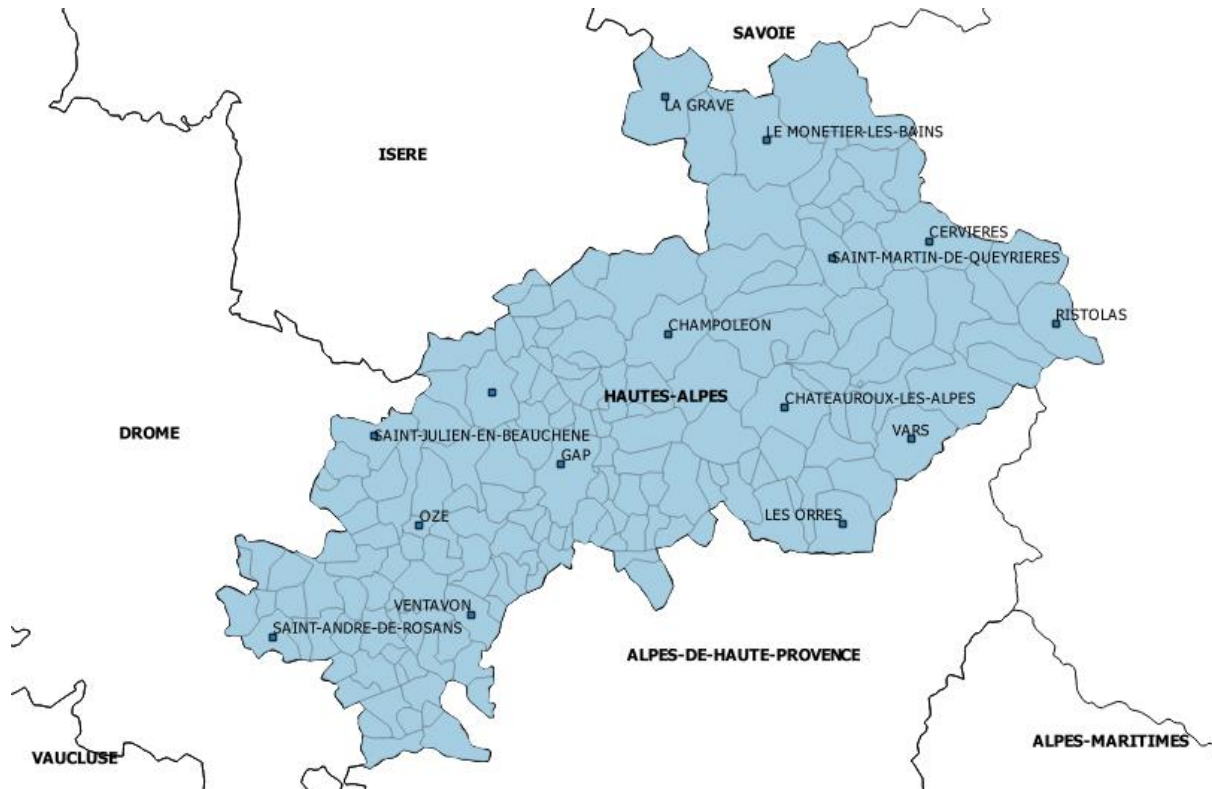
TOTAL mobilisé (hors mesures surchauffe) 832 746 €
TOTAL mobilisé (avec mesures surchauffe) 832 746 €

TOTAL mobilisable (hors mesures Surchauffe) 1 456 945 €
TOTAL mobilisable (avec mesures Surchauffe) 1 456 945 €

120 000 € 86 615 € 173 230 € 36 529 € 416 373 €
416 373 €

B) Département des Hautes Alpes

- **Territoire couvert** : tout le Département des Hautes Alpes
- **Population couverte** : 141 284 habitants (*INSEE 2017*)



- **Actes non déployés** :
 - Audits énergétiques auprès des ménages individuels et copropriétés (A3 et A3 copropriété)
 - Accompagnement des ménages individuels et copropriétés dans l'avancement de leur chantier (A4bis et A4bis copropriété)
 - Prestation de maîtrise d'œuvre auprès des ménages individuels et copropriétés (A5 et A5 copropriété)
- **Montants retenus dans la maquette financière**

Sur l'année 2021 :

- Information de 1^{er} niveau (A1) : estimé à 8€ dans le cadre du SARE, il a été estimé à 12,35€
- Conseil personnalisé aux ménages (A2) : estimé à 50€ dans le cadre du SARE, il a été estimé à 42€

Tous les autres actes réalisés respectent les montants plafonds des dépenses pris en compte dans le cadre du SARE.

Sur les années 2022-2023, tous les actes réalisés respectent les montants plafonds des dépenses pris en compte dans le cadre du SARE.

- **Co-financements**

En dehors des financements du porteur associé, le Département des Hautes Alpes, des co-financements de la Région sont apportés.

Plan de financement triennal du Département des Hautes Alpes

Missions du porteur territorial			Structures qui réalisent les actes	Budget total estimé	
Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement	Forfait au choix du PA :			150 000 €	
	OU				
	Forfait pour les actes A1 L1 et Copro et A2 L1				
	Information de premier niveau (information générique)	CD05 + ADIL05	60 591 €		
	Conseil personnalisé aux ménages	CD05 + ADIL05	218 756 €		
	Conseil personnalisé aux copropriétés	CD05 + ADIL05 + SOLIHA	9 000 €		
	Réalisation d'audits énergétiques				
	Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	SOLIHA	143 200 €		
		SOLIHA	12 000 €		
	Accompagnement des ménages et suivi des travaux				
	Réalisation de prestation de maîtrise d'œuvre pour les rénovations globales				
	sous-total			593 547 €	
Conseil au petit tertiaire privé pour rénover leurs locaux	Information de premier niveau (information générique)	2 750 €			
	Conseil aux entreprises	16 800 €			
		sous-total			19 550 €

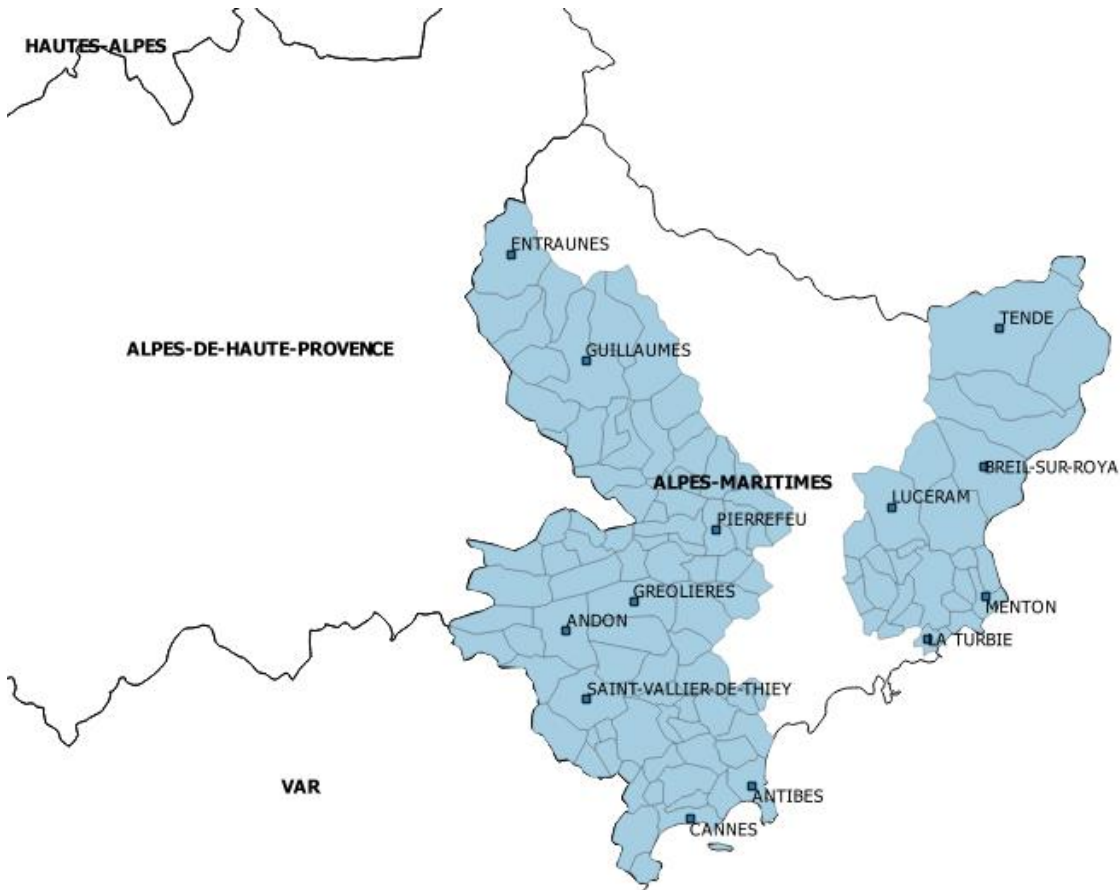
Plafonnement de la dépense triennale entrant dans le cadre du programme SARE						
à l'acte		au forfait		Plafond global		
Objectifs de réalisation en nombre d'actes	Unité de compte des actes	Plafond des dépenses prises en compte pour la réalisation d'un acte (en €)	Population du territoire couvert	Plafond des dépenses prises en compte pour 1Mhzt (en €)	Plafond total des dépenses prises en compte pour estimer le co-financement CEE - SARE	
Forfait au choix du PA :						
3	nombre d'ECF	50 000 €			150 000 € 50%	
OU						
6 463	Nombre de ménages (modestes ou non) ou syndicats de copropriétaires informés en matière de rénovation	8 €			51 704 € 43%	
4 554	Nombre de ménages conseillés en matière de rénovation	50 €			227 700 € 50%	
60	Nombre de syndicats de copropriétaires conseillés en matière de rénovation	150 €			9 000 € 50%	
179	Nombre de ménages en MI accompagnés pour la rénovation	800 €			143 200 € 50%	
3	Nombre de syndicats de copropriétaires accompagnés pour la rénovation	4 000 €			12 000 € 50%	
sous-total						593 604 €
0	Nombre d'entreprises informées en matière de rénovation	16 €			2 750 € 50%	
55	Nombre d'entreprises informées en matière de rénovation	50 €				
0	Nombre d'entreprises conseillées en matière de rénovation	400 €			16 800 € 50%	
28	Nombre d'entreprises conseillées en matière de rénovation	600 €				
sous-total						19 550 €

Plan de financement triennal				
Montants financés par				
Région	Porteur associé: le Département des Hautes Alpes	EPCI	Autres financeurs	Aide maximale pouvant être apportée par le programme CEE
0 €	75 000 €	0 €	0 €	75 000 €
0 €	34 739 €	0 €	0 €	25 852 €
0 €	109 378 €	0 €	0 €	109 378 €
0 €	4 500 €	0 €	0 €	4 500 €
0 €	71 600 €	0 €	0 €	71 600 €
0 €	6 000 €	0 €	0 €	6 000 €
0 €	301 217 €	0 €	0 €	292 330 €
0 €	1 375 €	0 €	0 €	1 375 €
0 €	8 400 €	0 €	0 €	8 400 €
0 €	9 775 €	0 €	0 €	9 775 €

Dynamique de la rénovation	Sensibilisation, Communication, Animation des ménages	CD05 + ADIL05	35 321 €				141 284	250 000 €	35 321 €	50%	17 661 €	0 €	0 €	0 €	17 660,00 €
								300 000 €	300 000 €						
	Sensibilisation, Communication, Animation du petit tertiaire privé	CMA	14 128 €				141 284	100 000 €	14 128 €	50%	7 065 €	0 €	0 €	0 €	7 063,90 €
								100 000 €	100 000 €						
	Sensibilisation, Communication, Animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux	CD05 + ADIL05 + CMA	42 385 €				141 284	300 000 €	42 385 €	50%	21 193 €	0 €	0 €	0 €	21 192,20 €
								200 000 €	200 000 €						
sous-total			91 835 €	sous-total			691 835 €				45 919 €	0 €	0 €	0 €	45 916 €
Animation/portage du programme	Animation / Portage du programme/ Suivi administratif		110 000 €					110 000 €	50%	55 000 €	0 €	0 €	0 €	55 000 €	
Mesures surchauffe	Prime aux structures de mise en œuvre			2	Nombre de structures de mise en œuvre éligibles à la prime		8 000 €	16 000 €						16 000 €	
	Prime aux recrutements effectués en 2021			0,8	Nombre de recrutements éligibles en 2021		8 000 €	6 400 €						6 400 €	
22 400 €															
TOTAL mobilisé (hors mesures surchauffe)			814 932 €	TOTAL mobilisable (hors mesures Surchauffe)			1 414 989 €	100 919 €			310 992 €	0 €	0 €	403 021 €	
TOTAL mobilisé (avec mesures surchauffe)			837 332 €	TOTAL mobilisable (avec mesures Surchauffe)			1 437 389 €							425 421 €	

C) Département des Alpes Maritimes

- **Territoire couvert** : le Département des Alpes Maritimes en dehors de la Métropole Nice Côte d'Azur
- **Population couverte** : 545 311 habitants (*INSEE 2017*)



- **Actes non déployés** :

Tous les actes seront déployés sur le territoire

- **Montants retenus dans la maquette financière**

Tous les actes réalisés respectent les montants plafonds des dépenses pris en compte dans le cadre du SARE

- **Co-financements**

En dehors des financements du porteur associé, le Département des Alpes Maritimes, des co-financements de la Région et des EPCI seront apportés.

Plan de financement triennal du Département des Alpes Maritimes

Missions du porteur territorial			Structures qui réalisent les actes	Budget total estimé
Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement	Forfait au choix du PA :			
	Forfait pour les actes A1 Li et Copro et A2 Li			
	OU			
	Forfait pour les actes A1 Li et Copro et A2 Li			130 875 €
	Information de premier niveau (information générique)	Conseil Départemental des Alpes Maritimes		58 824 €
	Conseil personnalisé aux ménages	Conseil Départemental des Alpes Maritimes		121 350 €
	Conseil personnalisé aux copropriétaires	Conseil Départemental des Alpes Maritimes		18 000 €
	Réalisation d'audits énergétiques	Département ou Prestataire choisi localement		123 400 €
		Département ou Prestataire choisi localement		480 000 €
	Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	Département ou Prestataire choisi localement		480 000 €
		Département ou Prestataire choisi localement		240 000 €
	Accompagnement des ménages et suivi des travaux pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	Département ou Prestataire choisi localement		20 000 €
		Département ou Prestataire choisi localement		112 000 €
		Département ou Prestataire choisi localement		60 000 €
		Département ou Prestataire choisi localement		112 000 €
sous-total			1 956 449 €	
Conseil au petit tertiaire privé pour rénover leurs locaux	Information de premier niveau (information générique)	CCI NCA et CMAR-DT06		15 520 €
	Conseil aux entreprises	CCI NCA et CMAR-DT07		
				111 200 €
			sous-total	

Planification de la dépense triennale entrant dans le cadre du programme SARE						
Objectifs de réalisation en nombre d'actes	Unité de compte des actes	Plafond des dépenses prises en compte pour la réalisation d'un acte (en €)	Population du territoire couvert	Plafond des dépenses prises en compte pour 1Mhbt (en €)	Plafond global	
					Plafond total des dépenses prises en compte pour estimer le co-financement CEE - SARE	Plafond respecté ?
Forfait au choix du PA :						
OU						
545 311	Population du territoire	0,24 €			130 875 €	50%
7 353	Nombre de ménages (modestes ou non) ou syndicats de copropriétaires informés en matière de rénovation	8 €			58 824 €	50%
2 427	Nombre de ménagesconseillés en matière de rénovation	50 €			121 350 €	50%
120	Nombre de syndicats de copropriétaires conseillés en matière de rénovation	150 €			18 000 €	50%
617	Nombre de ménages en MI ayant bénéficié d'un audit	200 €			123 400 €	50%
120	Nombre de syndicats de copropriétaires ayant bénéficié d'un audit	4 000 €			480 000 €	50%
600	Nombre de ménages en MI accompagnés pour la rénovation	800 €			480 000 €	50%
60	Nombre de syndicats de copropriétaires accompagnés pour la rénovation	4 000 €			240 000 €	50%
50	Nombre de ménages en MI accompagnés et suivis pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	400 €			20 000 €	50%
14	Nombre de syndicats de copropriétaires accompagnés et suivis pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	8 000 €			112 000 €	50%
50	Nombre de ménages en MI ayant bénéficié d'une assistance à la maîtrise d'œuvre pour la rénovation globale	1 200 €			60 000 €	50%
14	Nombre de syndicats de copropriétaires ayant bénéficié d'une assistance à la maîtrise d'œuvre pour la rénovation globale	8 000 €			112 000 €	50%
sous-total					1 956 449 €	
95	Nombre d'entreprises informées en matière de rénovation	16 €			15 520 €	50%
280	Nombre d'entreprises informées en matière de rénovation	50 €				
29	Nombre d'entreprises conseillées en matière de rénovation	400 €			111 200 €	50%
166	Nombre d'entreprises conseillées en matière de rénovation	600 €				
sous-total					126 720 €	

Plan de financement triennal				
Montants financés par				
Région	Porteur associé: le Département des Alpes Maritimes	EPCI	Autres financeurs	Aide maximale pouvant être apportée par le programme CEE
0 €	52 137 €	13 300 €	0 €	65 437 €
0 €	23 412 €	6 000 €	0 €	29 412 €
0 €	48 325 €	12 350 €	0 €	60 675 €
0 €	7 200 €	1 800 €	0 €	9 000 €
0 €	49 200 €	12 500 €	0 €	61 700 €
0 €	192 000 €	48 000 €	0 €	240 000 €
0 €	192 000 €	48 000 €	0 €	240 000 €
0 €	96 000 €	24 000 €	0 €	120 000 €
0 €	8 000 €	2 000 €	0 €	10 000 €
0 €	44 800 €	11 200 €	0 €	56 000 €
0 €	24 000 €	6 000 €	0 €	30 000 €
0 €	44 700 €	11 300 €	0 €	56 000 €
0 €	781 774 €	196 450 €	0 €	978 224 €
0 €	5 760 €	2 000 €	0 €	7 760 €
0 €	44 300 €	11 300 €	0 €	55 600 €
0 €	50 080 €	13 300 €	0 €	63 360 €

Dynamique de la rénovation	Sensibilisation, Communication, Animation des ménages	Département ou Prestataire choisi localement	136 328 €				545 311	250 000 €	136 328 €	50%	30 000 €	33 164 €	5 000 €	0 €	68 164 €			
								300 000 €	300 000 €									
							100 000 €	100 000 €										
							200 000 €	200 000 €										
	sous-total			354 452 €				sous-total			954 452 €				45 000 €	115 726 €	16 500 €	0 €
Animation/portage du programme	Animation / Portage du programme/ Suivi administratif		150 000 €						150 000 €	50%	75 000 €	0 €	0 €	0 €	75 000 €			
Mesures surchauffe	Prime aux structures de mise en œuvre																	
	Prime aux recrutements effectués en 2021		2 603 621 €			2	Nombre de recrutements éligibles en 2021	8 000 €	16 000 €						16 000 €			
																		16 000 €
TOTAL mobilisé (hors mesures surchauffe)			2 587 621 €	TOTAL mobilisable (hors mesures Surchauffe)			3 187 621 €			120 000 €			947 566 €	226 250 €	0 €	1 293 810 €		
TOTAL mobilisé (avec mesures surchauffe)			2 603 621 €	TOTAL mobilisable (avec mesures Surchauffe)			3 203 621 €									1 309 810 €		

D) Département du Var

- **Territoire couvert** : le Département du Var en dehors de la Métropole Toulon Provence Méditerranée
- **Population couverte** : 623 758 habitants (*INSEE 2017*)



- **Actes non déployés** :
 - Prestation de maîtrise d'œuvre auprès des ménages individuels et copropriétés (A5 et A5 copropriété)
- **Montants retenus dans la maquette financière**

Tous les actes réalisés respectent les montants plafonds des dépenses pris en compte dans le cadre du SARE

- **Co-financements**

En dehors des financements du porteur associé, le Département du Var, des co-financements de la Région et des EPCI seront apportés.

Plan de financement triennal du Département du Var

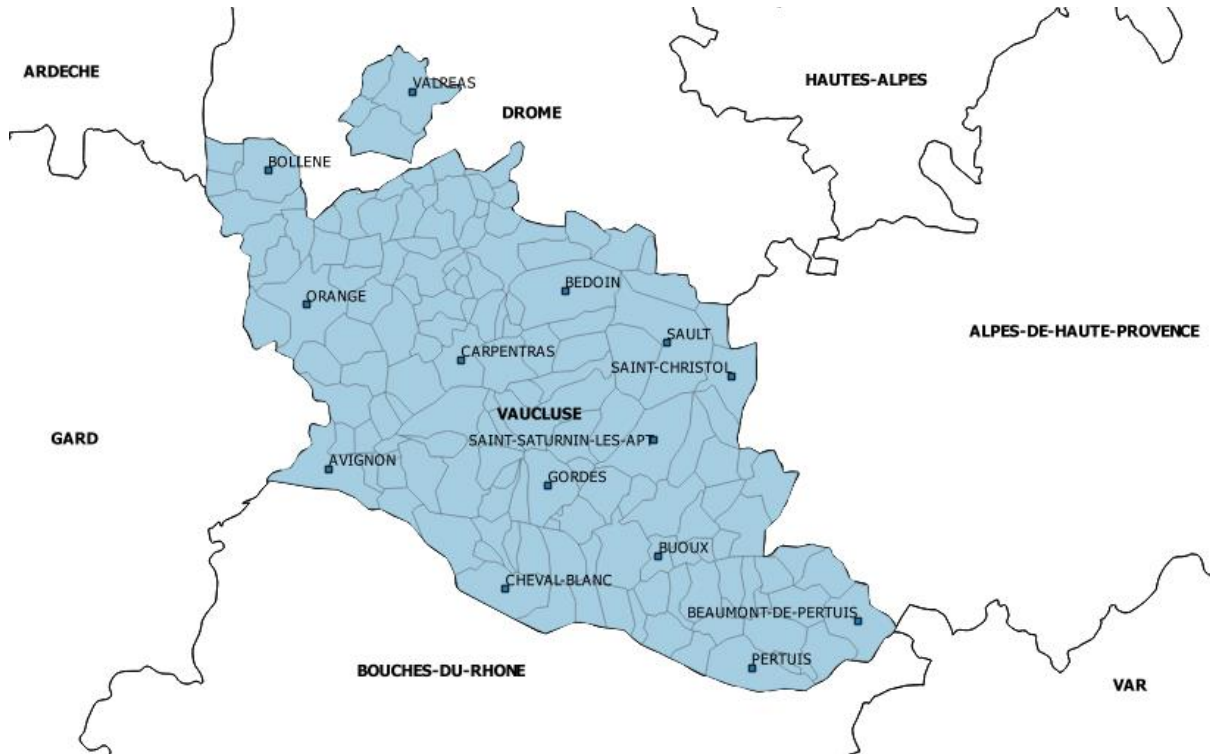
Missions du porteur territorial				Structures qui réalisent les actes		Budget total estimé	
Forfait au choix du PA :						100 000 €	
OU							
Forfait pour les actes A1 LI et Coop et A2 LI :							
Information de premier niveau (information générique)				ALEC 83 ET GIP AREVE		35 760 €	
Conseil personnalisé aux ménages				ALEC 83 ET GIP AREVE		317 650 €	
Conseil personnalisé aux copropriétés				ALEC 83 ET GIP AREVE		25 350 €	
Réalisation d'audits énergétiques				AREVE		23 200 €	
				AREVE		68 000 €	
Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale				ALEC 83 ET GIP AREVE		190 400 €	
				ALEC 83 ET GIP AREVE		68 000 €	
Accompagnement des ménages et suivi des travaux pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale				ALEC 83 ET GIP AREVE		10 800 €	
				ALEC 83 ET GIP AREVE		8 000 €	
Réalisation de prestation de maîtrise d'œuvre pour les rénovations globales							
sous-total						847 160 €	
Information de premier niveau (information générique)				ALEC 83 ET GIP AREVE		22 612 €	
Conseil aux entreprises				ALEC 83 ET GIP AREVE		44 000 €	
sous-total						66 612 €	

Plafonnement de la dépense triennale entrant dans le cadre du programme SARE						
à l'acte		au forfait		Plafond global		
Objectifs de réalisation en nombre d'actes	Unité de compte des actes	Plafond des dépenses prises en compte pour la réalisation d'un acte (en €)	Population du territoire couvert	Plafond des dépenses prises en compte pour 1Mhbt (en €)	Plafond total des dépenses prises en compte pour estimer le co-financement CEE - SARE	Plafond respecté ?
Forfait au choix du PA :						
2	nombre d'ECF	50 000 €			100 000 €	50%
OU						
4 470	Nombre de ménages (modestes ou non) ou syndicats de copropriétaires informés en matière de rénovation	8 €			35 760 €	50%
6 353	Nombre de ménages conseillés en matière de rénovation	50 €			317 650 €	50%
169	Nombre de syndicats de copropriétaires conseillés en matière de rénovation	150 €			25 350 €	50%
116	Nombre de ménages en MI ayant bénéficié d'un audit	200 €			23 200 €	50%
17	Nombre de syndicats de copropriétaires ayant bénéficié d'un audit	4 000 €			68 000 €	50%
238	Nombre de ménages en MI accompagnés pour la rénovation	800 €			190 400 €	50%
17	Nombre de syndicats de copropriétaires accompagnés pour la rénovation	4 000 €			68 000 €	50%
27	Nombre de ménages en MI accompagnés et suivis pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	400 €			10 800 €	50%
1	Nombre de syndicats de copropriétaires accompagnés et suivis pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	8 000 €			8 000 €	50%

Dynamique de la rénovation	Sensibilisation, Communication, Animation des ménages	ALEC 83 ET GIP AREVE	155 940 €				623 758	250 000 €	155 940 €	50%	46 152 €	27 804 €	4 213 €	0 €	77 970 €
								300 000 €	300 000 €						
	Sensibilisation, Communication, Animation du petit tertiaire privé	ALEC 83 ET GIP AREVE	62 376 €				623 758	100 000 €	62 375,80 €	50%	18 456 €	12 061 €	671 €	0 €	31 188 €
								100 000 €	100 000 €						
	Sensibilisation, Communication, Animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux	ALEC 83 ET GIP AREVE	187 127 €				623 758	300 000 €	187 127 €	50%	55 392 €	33 120 €	5 051 €	0 €	93 564 €
								200 000 €	200 000 €						
sous-total			405 443 €	sous-total				1 005 443 €			120 000 €	72 786 €	9 936 €	0 €	202 721 €
Animation/portage du programme	Animation / Portage du programme/ Suivi administratif		250 000 €					250 000 €	50%		0 €	125 000 €	0 €	0 €	125 000 €
Mesures surchauffe	Prime aux structures de mise en œuvre			2	Nombre de structures de mise en œuvre éligibles à la prime			8 000 €	16 000 €						16 000 €
	Prime aux recrutements effectués en 2021			6,6	Nombre de recrutements éligibles en 2021			8 000 €	52 800 €						52 800 €
68 800 €															
TOTAL mobilisé (hors mesures surchauffe)			1 589 215 €	TOTAL mobilisable (hors mesures Surchauffe)				2 169 215 €			120 000 €	511 998 €	152 609 €	0 €	784 607 €
TOTAL mobilisé (avec mesures surchauffe)			1 638 015 €	TOTAL mobilisable (avec mesures Surchauffe)				2 238 015 €							853 407 €

E) Département de Vaucluse

- **Territoire couvert** : tout le Département de Vaucluse
- **Population couverte** : 559 479 habitants (INSEE 2017)



- **Actes non déployés** :
 - Accompagnement des copropriétés et suivi des travaux pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale (A4bis copropriété)
 - Prestation de maîtrise d'œuvre auprès des ménages individuels et copropriétés (A5 et A5 copropriété)
- **Montants retenus dans la maquette financière**

Tous les actes réalisés respectent les montants plafonds des dépenses pris en compte dans le cadre du SARE

- **Co-financements**

En dehors des financements du porteur associé, le Département de Vaucluse, des co-financements de la Région et des EPCI seront apportés.

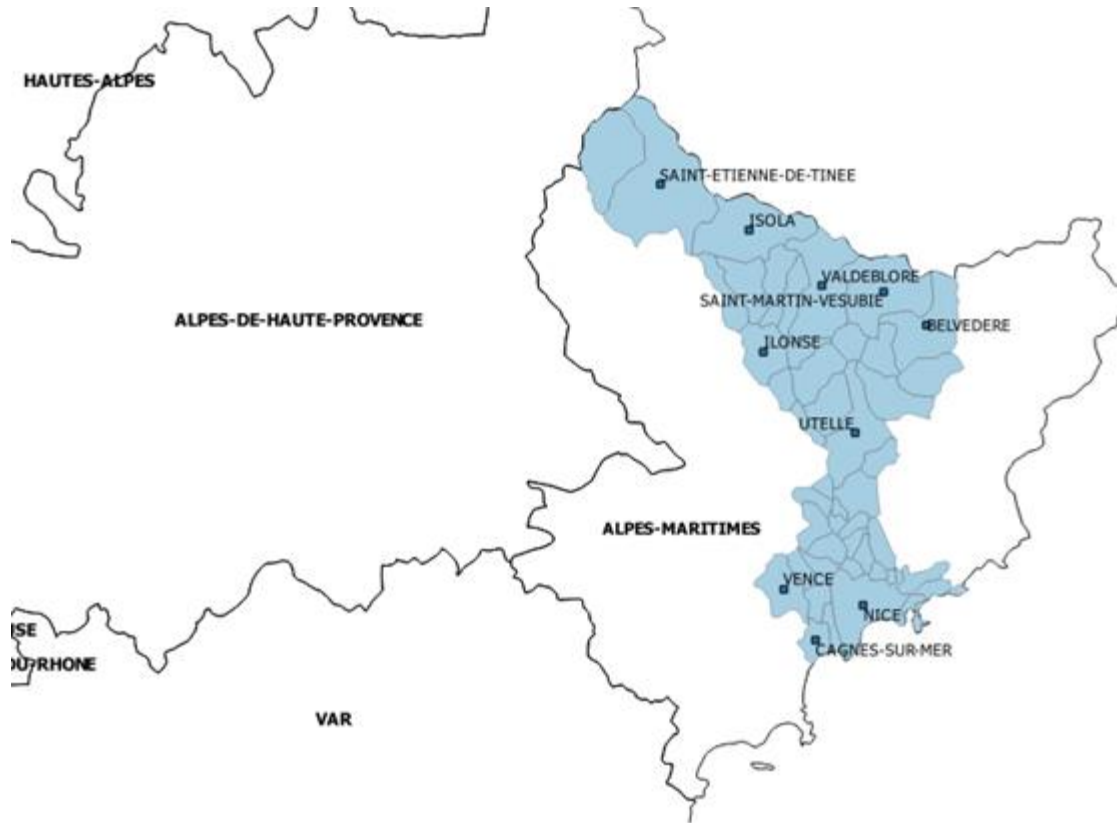
Plan de financement triennal du Département de Vaucluse

Missions du porteur territorial				Structures qui réalisent les actes	Budget total estimé	Piaffonnement de la dépense triennale entrant dans le cadre du programme SARE						Plan de financement triennal					
						à l'acte		au forfait		Piafond global		Montants financés par					
Objectifs de réalisation en nombre d'actes				Unité de compte des actes	Piafond des dépenses prises en compte pour la réalisation d'un acte (en €)			Population du territoire couvert	Piafond des dépenses prises en compte pour 1Mhbt (en €)	Piafond total des dépenses prises en compte pour estimer le co-financement CEE - SARE	Piafond respecté ?	Région	Porteur associé: le Département de Vaucluse	EPCI	Autres financeurs	Aide maximale pouvant être apportée par le programme CEE	
Forfait au choix du PA :						Forfait au choix du PA :											
Forfait pour les actes A1 LI et Copro et A2 LI																	
OU																	
Forfait pour les actes A1 LI et Copro et A2 LI					134 275 €					134 275 €	50%						
Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement	Information de premier niveau (information générique)	CEDER,PNRL,ALTE	99 424 €	12 428	Population du territoire	0,24 €				99 424 €	50%	0 €	67 137 €	0 €	0 €	67 137 €	
	Conseil personnalisé aux ménages	CEDER,PNRL,ALTE	615 900 €	12 318	Nombre de ménages (modestes ou non) ou syndicats de copropriétaires informés en matière de rénovation	8 €				615 900 €	50%	0 €	42 256 €	7 456 €	0 €	49 712 €	
	Conseil personnalisé aux copropriétés	PNRL,ALTE	27 000 €	12 318	Nombre de ménagesconseillés en matière de rénovation	50 €				27 000 €	50%	0 €	103 620 €	204 330 €	0 €	307 950 €	
	Réalisation d'audits énergétiques	PNRL	13 000 €	180	Nombre de syndicats de copropriétaires conseillés en matière de rénovation	150 €				13 000 €	50%	0 €	375 €	13 125 €	0 €	13 500 €	
		PNRL	4 000 €	65	Nombre de ménages en MI ayant bénéficié d'un audit	200 €				4 000 €	50%	0 €	0 €	6 500 €	0 €	6 500 €	
	Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	CEDER,PNRL,ALTE	980 000 €	1	Nombre de syndicats de copropriétaires ayant bénéficié d'un audit	4 000 €				980 000 €	50%	0 €	0 €	2 000 €	0 €	2 000 €	
		CEDER,PNRL,ALTE	284 000 €	1 225	Nombre de ménages en MI accompagnés pour la rénovation	800 €				284 000 €	50%	0 €	0 €	490 000 €	0 €	490 000 €	
	Accompagnement des ménages et suivi des travaux pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	ALTE	42 800 €	71	Nombre de syndicats de copropriétaires accompagnés pour la rénovation	4 000 €				42 800 €	50%	0 €	0 €	142 000 €	0 €	142 000 €	
				107	Nombre de ménages en MI accompagnés et suivis pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	400 €							0 €	0 €	21 400 €	0 €	21 400 €
sous-total				2 200 399 €	sous-total				2 200 399 €	0 €				213 388 €	886 811 €	0 €	1 100 199 €
Conseil au petit tertiaire privé pour rénover leurs locaux	Information de premier niveau (information générique)	CEDER, PNRL, ALTE, CMAR	22 668 €	23	Nombre d'entreprises informées en matière de rénovation	16 €				22 668 €	50%	0 €	2 500 €	8 834 €	0 €	11 334 €	
				446	Nombre d'entreprises informées en matière de rénovation	50 €											
	Conseil aux entreprises	CEDER, PNRL, ALTE, CMAR	146 800 €	25	Nombre d'entreprises conseillées en matière de rénovation	400 €				146 800 €	50%	0 €	15 000 €	58 400 €	0 €	73 400 €	
				228	Nombre d'entreprises conseillées en matière de rénovation	600 €											
sous-total				169 468 €	sous-total				169 468 €	0 €				17 500 €	67 234 €	0 €	84 734 €

Dynamique de la rénovation	Sensibilisation, Communication, Animation des ménages	CEDER,PNRL,ALTE	139 870 €				559 479	250 000 €	139 870 €	50%	0 €	0 €	69 935 €	0 €	69 935 €			
								300 000 €	300 000 €									
	Sensibilisation, Communication, Animation du petit tertiaire privé	CEDER,PNRL,ALTE, CMAR	55 948 €				559 479	100 000 €	55 948 €	50%	0 €	5 000 €	22 974 €	0 €	27 974 €			
								100 000 €	100 000 €									
	Sensibilisation, Communication, Animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux	CEDER,PNRL,ALTE, CMAR	167 844 €				559 479	300 000 €	167 843,70 €	50%	0 €	5 000 €	78 922 €	0 €	83 922 €			
								200 000 €	200 000 €									
sous-total			363 662 €	sous-total			963 661 €			0 €					10 000 €	171 831 €	0 €	181 830 €
Animation/portage du programme	Animation / Portage du programme/ Suivi administratif		240 000 €						240 000 €	50%	120 000 €	0 €	0 €	0 €	120 000 €			
Mesures surchauffe	Prime aux structures de mise en œuvre			2	Nombre de structures de mise en œuvre éligibles à la prime			8 000 €	16 000 €						16 000 €			
	Prime aux recrutements effectués en 2021			11	Nombre de recrutements éligibles en 2021			8 000 €	88 000 €						88 000 €			
															104 000 €			
TOTAL mobilisé (hors mesures surchauffe)			2 973 529 €	TOTAL mobilisable (hors mesures Surchauffe)			3 573 528 €			120 000 €		240 888 €	1 125 876 €	0 €	1 486 764 €			
TOTAL mobilisé (avec mesures surchauffe)			3 077 529 €	TOTAL mobilisable (avec mesures Surchauffe)			3 677 528 €								1 590 764 €			

F) Métropole Nice Côte d'Azur

- **Territoire couvert** : toute la Métropole Nice Côte d'Azur
- **Population couverte** : 537 999 habitants (*INSEE 2017*)



- **Actes non déployés** :
 - Audits énergétiques pour les ménages individuels (A3)
 - Accompagnement des ménages individuels pour la réalisation de leurs travaux (A4)
 - Accompagnement des ménages individuels et copropriétés dans l'avancement de leur chantier (A4bis et A4bis copropriété)
 - Prestation de maîtrise d'œuvre auprès des ménages individuels et copropriétés (A5 et A5 copropriété)
- **Montants retenus dans la maquette financière**

Dans la maquette initiale :

- La sensibilisation, communication, animation des ménages, estimé à 134 500€ selon la population dans le cadre du SARE soit 250 000€/1Mhbt, a été estimé à 80 000€ soit 148 699€/1Mhbt

- La sensibilisation, communication, animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux, estimé à 161 400€ selon la population dans le cadre du SARE soit 300 000€/1Mhbt, a été estimé à 60 000€ soit 111 524€/1Mhbt

Dans la nouvelle maquette :

- La sensibilisation, communication, animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux, est complété de 60 422€ grâce au forfait supplémentaire proposé.

Tous les autres actes réalisés respectent les montants plafonds des dépenses pris en compte dans le cadre du SARE

- **Co-financements**

En dehors des financements du porteur associé, la Métropole Nice Côte d'Azur, un co-financement de la Région sera apporté.

Plan de financement triennal de la Métropole Nice Côte d'Azur

Missions du porteur territorial			Structures qui réalisent les actes	Budget total estimé
Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement			Forfait au choix du PA :	
			Forfait pour les actes A1 LI et Copro et A2 LI	
			OU	
			Forfait pour les actes A1 LI et Copro et A2 LI	129 120 €
			Information de premier niveau (information générique)	28 800 €
			Conseil personnalisé aux ménages	12 850 €
			Conseil personnalisé aux copropriétés	135 000 €
			Réalisation d'audits énergétiques	4 000 €
			Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	240 000 €
			Accompagnement des ménages et suivi des travaux pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	16 000 €
				80 000 €
				8 000 €
				160 000 €
			Réalisation de prestation de maîtrise d'œuvre pour les rénovations globales	
sous-total				813 770 €
Conseil au petit tertiaire privé pour rénover leurs locaux			Information de premier niveau (information générique)	50 008 €
			Conseil aux entreprises	173 200 €
			sous-total	223 208 €

Plafonnement de la dépense triennale entrant dans le cadre du programme SARE						
à l'acte		au forfait		Plafond global		
Objectifs de réalisation en nombre d'actes	Unité de compte des actes	Plafond des dépenses prises en compte pour la réalisation d'un acte (en €)	Population du territoire couvert	Plafond des dépenses prises en compte pour 1Mbt (en €)	Plafond total des dépenses prises en compte pour estimer le co-financement CEE - SARE	Plafond respecté ?
Forfait au choix du PA :						
OU						
537 999	Population du territoire	0,24 €			129 120 €	50%
3 600	Nombre de ménages (modestes ou non) ou syndicats de copropriétaires informés en matière de rénovation	8 €			28 800 €	50%
257	Nombre de ménages conseillés en matière de rénovation	50 €			12 850 €	50%
900	Nombre de syndicats de copropriétaires conseillés en matière de rénovation	150 €			135 000 €	50%
20	Nombre de ménages en MI ayant bénéficié d'un audit	200 €			4 000 €	50%
60	Nombre de syndicats de copropriétaires ayant bénéficié d'un audit	4 000 €			240 000 €	50%
20	Nombre de ménages en MI accompagnés pour la rénovation	800 €			16 000 €	50%
20	Nombre de syndicats de copropriétaires accompagnés pour la rénovation	4 000 €			80 000 €	50%
20	Nombre de ménages en MI accompagnés et suivis pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	400 €			8 000 €	50%
20	Nombre de syndicats de copropriétaires accompagnés et suivis pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	8 000 €			160 000 €	50%
sous-total						
813 770 €						
188	Nombre d'entreprises informées en matière de rénovation	16 €			50 008 €	50%
940	Nombre d'entreprises informées en matière de rénovation	50 €				
28	Nombre d'entreprises conseillées en matière de rénovation	400 €			173 200 €	50%
270	Nombre d'entreprises conseillées en matière de rénovation	600 €				
sous-total						
223 208 €						

Plan de financement triennal				
Montants financés par				
Région	Département	Porteur associé: la Métropole Nice Côte d'Azur	Autres financeurs	Aide maximale pouvant être apportée par le programme CEE
0 €	0 €	64 560 €	0 €	64 560 €
0 €	0 €	14 400 €	0 €	14 400 €
0 €	0 €	6 425 €	0 €	6 425 €
0 €	0 €	67 500 €	0 €	67 500 €
0 €	0 €	2 000 €	0 €	2 000 €
0 €	0 €	120 000 €	0 €	120 000 €
0 €	0 €	8 000 €	0 €	8 000 €
0 €	0 €	40 000 €	0 €	40 000 €
0 €	0 €	4 000 €	0 €	4 000 €
0 €	0 €	80 000 €	0 €	80 000 €
0 €	0 €	406 885 €	0 €	406 885 €
0 €	0 €	25 004 €	0 €	25 004 €
0 €	0 €	86 600 €	0 €	86 600 €
0 €	0 €	111 604 €	0 €	111 604 €

Dynamique de la rénovation	Sensibilisation, Communication, Animation des ménages	Guichet métropole et ADIL	80 000 €				537 999	250 000 €	134 500 €	50%	0 €	0 €	40 000 €	0 €	40 000 €	
								300 000 €	300 000 €							
	Sensibilisation, Communication, Animation du petit tertiaire privé	Guichet métropole, CCI et CMA	53 800 €				537 999	100 000 €	53 800 €	50%	0 €	0 €	26 900 €	0 €	26 900 €	
								100 000 €	100 000 €							
	Sensibilisation, Communication, Animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux	Guichet métropole, CCI et CMA	60 000 €				537 999	300 000 €	161 400 €	50%	0 €	0 €	30 000 €	0 €	30 000 €	
		Guichet métropole, CCI et CMA	60 422 €					200 000 €	200 000 €	50%	0 €	0 €	30 211 €	0 €	30 211 €	
sous-total			254 222 €	sous-total			949 699 €				0 €	0 €	127 111 €	0 €	127 111 €	
Animation/portage du programme	Animation / Portage du programme/ Suivi administratif		240 000 €						240 000 €	50%	120 000 €	0 €	0 €	0 €	120 000 €	
Mesures surchauffe	Prime aux structures de mise en œuvre			2	Nombre de structures de mise en œuvre éligibles à la prime			8 000 €	16 000 €						16 000 €	
	Prime aux recrutements effectués en 2021															
16 000 €																
TOTAL mobilisé (hors mesures surchauffe)			1 531 200 €	TOTAL mobilisable (hors mesures Surchauffe)			2 226 677 €			120 000 €			0 €	645 600 €	0 €	765 600 €
TOTAL mobilisé (avec mesures surchauffe)			1 547 200 €	TOTAL mobilisable (avec mesures Surchauffe)			2 242 677 €									781 600 €

G) Métropole Aix Marseille Provence

- **Territoire couvert** : toute la métropole Aix Marseille Provence
- **Population couverte** : 1 878 061 habitants (*INSEE 2017*)



- **Actes non déployés** :
 - Audits énergétiques auprès des ménages individuels et copropriétés (A3 et A3 copropriété)
 - Prestation de maîtrise d'œuvre auprès des ménages individuels et copropriétés (A5 et A5 copropriété)
- **Montants retenus dans la maquette financière**

Tous les actes réalisés respectent les montants plafonds des dépenses pris en compte dans le cadre du SARE.

- **Co-financements**

En dehors des financements du porteur associé, la Métropole Aix Marseille Provence, des co-financements de la Région et du Département des Bouches du Rhône seront apportés.

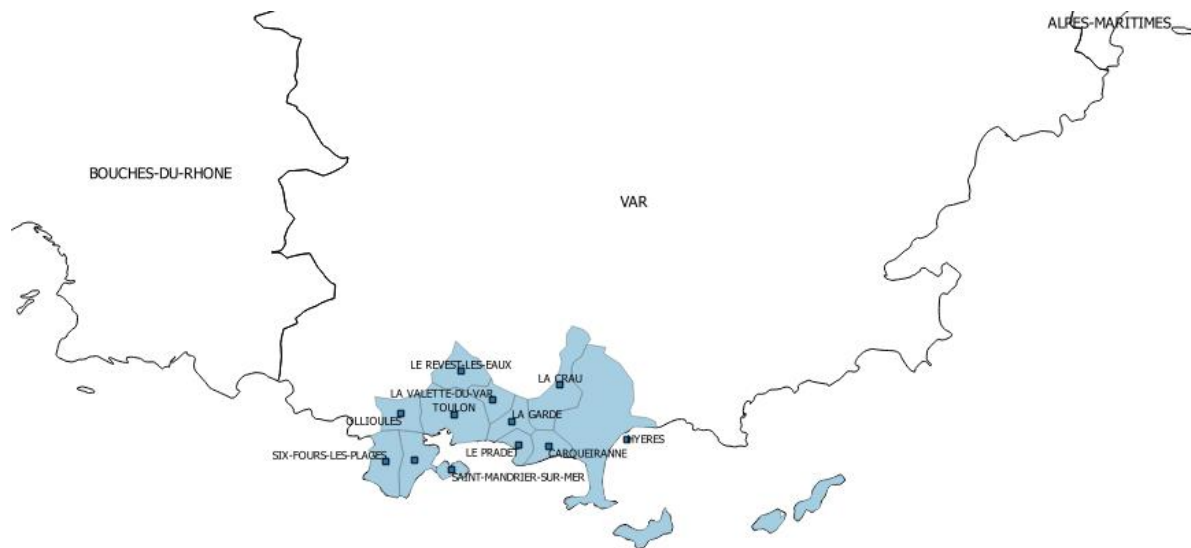
Plan de financement triennal de la Métropole Aix Marseille Provence

Missions du porteur territorial			Structures qui réalisent les actes	Budget total estimé	Plafonnement de la dépense triennale entrant dans le cadre du programme SARE						Plan de financement triennal				
					à l'acte		au forfait		Plafond global		Montants financés par				
Objectifs de réalisation en nombre d'actes			Unité de compte des actes	Plafond des dépenses prises en compte pour la réalisation d'un acte (en €)	Population du territoire couvert	Plafond des dépenses prises en compte pour 1Mhbt (en €)	Plafond total des dépenses prises en compte pour estimer le co-financement CEE - SARE	Plafond respecté ?	Région	Département	Porteur associé: la Métropole Aix Marseille Provence	Autres financeurs	Aide maximale pouvant être apportée par le programme CEE		
Forfait au choix du PA :					Forfait au choix du PA :										
Forfait pour les actes A1 Li et Copro et A2 Li															
OU					OU										
Forfait pour les actes A1 Li et Copro et A2 Li				450 735 €	1 878 061	Population du territoire	0,24 €	450 735 €	50%						
Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement	Information de premier niveau (information générique)	ADIL 13, ALEC MM, CPIE, CT5	202 376 €		25 297	Nombre de ménages (modestes ou non) ou syndicats de copropriétaires informés en matière de rénovation	8 €	202 376 €	50%	0 €	165 500 €	59 867 €	0 €	225 367 €	
	Conseil personnalisé aux ménages	ALEC MM, CPIE, CT5	537 950 €		10 759	Nombre de ménages conseillés en matière de rénovation	50 €	537 950 €	50%	0 €	22 750 €	78 438 €	0 €	101 188 €	
	Conseil personnalisé aux copropriétés	ALEC MM, CPIE, CT5	85 200 €		568	Nombre de syndicats de copropriétaires conseillés en matière de rénovation	150 €	85 200 €	50%	0 €	60 000 €	208 975 €	0 €	268 975 €	
	Réalisation d'audits énergétiques									0 €	0 €	42 600 €	0 €	42 600 €	
	Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	ALEC MM, CPIE, CT5	1 112 000 €												
		ALEC MM, CPIE	816 000 €		1 390	Nombre de ménages en MI accompagnés pour la rénovation	800 €	1 112 000 €	50%	0 €	90 000 €	466 000 €	0 €	556 000 €	
	Accompagnement des ménages et suivi des travaux pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	ALEC MM, CPIE, CT5	62 400 €		204	Nombre de syndicats de copropriétaires accompagnés pour la rénovation	4 000 €	816 000 €	50%	0 €	90 000 €	318 000 €	0 €	408 000 €	
		ALEC MM, CPIE, CT5			156	Nombre de ménages en MI accompagnés et suivis pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	400 €	62 400 €	50%	0 €	0 €	31 200 €	0 €	31 200 €	
		ALEC MM, CPIE	264 000 €		33	Nombre de syndicats de copropriétaires accompagnés et suivis pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	8 000 €	264 000 €	50%	0 €	0 €	132 000 €	0 €	132 000 €	
sous-total				3 530 661 €	sous-total				3 530 661 €	0 €	428 250 €	1 337 080 €	0 €	1 765 330 €	
Conseil au petit tertiaire privé pour rénover leurs locaux	Information de premier niveau (information générique)	ALEC MM, CPIE, CT5	21 942 €		12	Nombre d'entreprises informées en matière de rénovation	16 €	21 942 €	50%	0 €	0 €	10 971 €	0 €	10 971 €	
					435	Nombre d'entreprises informées en matière de rénovation	50 €								
	Conseil aux entreprises	ALEC MM, CPIE	42 000 €		0	Nombre d'entreprises conseillées en matière de rénovation	400 €	42 000 €	50%	0 €	0 €	21 000 €	0 €	21 000 €	
					70	Nombre d'entreprises conseillées en matière de rénovation	600 €								
sous-total				63 942 €	sous-total				63 942 €	0 €	0 €	31 971 €	0 €	31 971 €	

Dynamique de la rénovation	Sensibilisation, Communication, Animation des ménages		469 515 €			1 878 061	250 000 €	469 515 €	50%	0 €	60 000 €	174 758 €	0 €	234 758 €	
			300 000 €				300 000 €	300 000 €	50%	0 €	0 €	150 000 €	0 €	150 000 €	
	Sensibilisation, Communication, Animation du petit tertiaire privé		187 806 €			1 878 061	100 000 €	187 806 €	50%	0 €	0 €	93 903 €	0 €	93 903 €	
			100 000 €				100 000 €	100 000 €	50%	0 €	0 €	50 000 €	0 €	50 000 €	
	Sensibilisation, Communication, Animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux		563 418 €			1 878 061	300 000 €	563 418 €	50%	0 €	30 000 €	251 709 €	0 €	281 709 €	
			200 000 €				200 000 €	200 000 €	50%	0 €	0 €	100 000 €	0 €	100 000 €	
sous-total			1 820 740 €	sous-total			1 820 740 €				0 €	90 000 €	820 370 €	0 €	910 370 €
Animation/portage du programme	Animation / Portage du programme/ Suivi administratif		240 000 €					240 000 €	50%	120 000 €	0 €	0 €	0 €	120 000 €	
Mesures surchauffe	Prime aux structures de mise en œuvre			4	Nombre de structures de mise en œuvre éligibles à la prime		8 000 €	32 000 €						32 000 €	
	Prime aux recrutements effectués en 2021			7	Nombre de recrutements éligibles en 2021		8 000 €	56 000 €						56 000 €	
88 000 €															
TOTAL mobilisé (hors mesures surchauffe)			5 655 343 €	TOTAL mobilisable (hors mesures Surchauffe)			5 655 342 €				120 000 €	518 250 €	2 189 421 €	0 €	2 827 671 €
TOTAL mobilisé (avec mesures surchauffe)			5 743 343 €	TOTAL mobilisable (avec mesures Surchauffe)			5 743 342 €								2 915 671 €

H) Métropole Toulon Provence Méditerranée

- **Territoire couvert** : toute la Métropole Toulon Provence Méditerranée
- **Population couverte** : 434 982 habitants (*INSEE 2017*)



- **Actes non déployés** :
 - Prestation de maîtrise d'œuvre auprès des ménages individuels et copropriétés (A5 et A5 copropriété)
- **Montants retenus dans la maquette financière**

Dans la maquette initiale :

- L'accompagnement des ménages individuels, estimé à 800€ par acte dans le cadre du SARE, a été estimé à 400€
- La sensibilisation, communication, animation des ménages, estimé à 108 746€ selon la population dans le cadre du SARE soit 250 000€/1Mhbt, a été estimé à 100 000€ soit 229 895€/1Mhbt

Tous les autres actes réalisés respectent les montants plafonds des dépenses pris en compte dans le cadre du SARE.

Dans la nouvelle maquette, l'accompagnement des ménages individuels respecte le plafond des dépenses pris en compte dans le cadre du SARE.

Plan de financement triennal de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

Missions du porteur territorial			Structures qui réalisent les actes	Budget total estimé	Plafonnement de la dépense triennale entrant dans le cadre du programme SARE						Plan de financement triennal						
					à l'acte		au forfait		Plafond global			Montants financés par					
					Objectifs de réalisation en nombre d'actes	Unité de compte des actes	Plafond des dépenses prises en compte pour la réalisation d'un acte (en €)	Population du territoire couvert	Plafond des dépenses prises en compte pour 1Mhab (en €)	Plafond total des dépenses prises en compte pour estimer le co-financement CEE - SARE	Plafond respecté ?	Région	Département	Porteur associé: la Métropole Toulon Provence Méditerranée	Autres financeurs	Aide maximale pouvant être apportée par le programme CEE	
Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement	Forfait au choix du PA :				Forfait au choix du PA :												
	Forfait pour les actes A1 LI et Copro et A2 LI			50 000 €	1	nombre d'ECF	50 000 €			50 000 €	50%	0 €	0 €	25 000 €	0 €	25 000 €	
	OU				OU												
	Forfait pour les actes A1 LI et Copro et A2 LI																
	Information de premier niveau (information générique)		Bien chez Soi	80 064 €	10 008	Nombre de ménages (modestes ou non) ou syndicats de copropriétaires informés en matière de rénovation	8 €			80 064 €	50%	0 €	0 €	40 032 €	0 €	40 032 €	
	Conseil personnalisé aux ménages		Bien chez Soi	179 400 €	3 588	Nombre de ménages conseillés en matière de rénovation	50 €			179 400 €	50%	0 €	0 €	89 700 €	0 €	89 700 €	
	Conseil personnalisé aux copropriétés		Bien chez Soi	45 000 €	300	Nombre de syndicats de copropriétaires conseillés en matière de rénovation	150 €			45 000 €	50%	0 €	0 €	22 500 €	0 €	22 500 €	
	Réalisation d'audits énergétiques		Bien chez Soi	153 600 €	768	Nombre de ménages en MI ayant bénéficié d'un audit	200 €			153 600 €	50%	0 €	0 €	76 800 €	0 €	76 800 €	
			Bien chez Soi	124 000 €	31	Nombre de syndicats de copropriétaires ayant bénéficié d'un audit	4 000 €			124 000 €	50%	0 €	0 €	62 000 €	0 €	62 000 €	
	Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale		Bien chez Soi	672 000 €	840	Nombre de ménages en MI accompagnés pour la rénovation	800 €			672 000 €	50%	0 €	0 €	336 000 €	0 €	336 000 €	
			Bien chez Soi	124 000 €	31	Nombre de syndicats de copropriétaires accompagnés pour la rénovation	4 000 €			124 000 €	50%	0 €	0 €	62 000 €	0 €	62 000 €	
	Accompagnement des ménages et suivi des travaux pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale		Bien chez Soi	253 600 €	634	Nombre de ménages en MI accompagnés et suivis pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	400 €			253 600 €	50%	0 €	0 €	126 800 €	0 €	126 800 €	
			Bien chez Soi	200 000 €	25	Nombre de syndicats de copropriétaires accompagnés et suivis pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	8 000 €			200 000 €	50%	0 €	0 €	100 000 €	0 €	100 000 €	
Réalisation de prestation de maîtrise d'œuvre pour les rénovations globales																	
sous-total				1 681 664 €	sous-total					1 681 664 €		0 €	0 €	940 832 €	0 €	940 832 €	
Conseil au petit tertiaire privé pour rénover leurs locaux	Information de premier niveau (information générique)		Bien chez Soi (partenariat avec CMA)	9 536 €	46	Nombre d'entreprises informées en matière de rénovation	16 €			9 536 €	50%	0 €	0 €	4 768 €	0 €	4 768 €	
					176	Nombre d'entreprises informées en matière de rénovation	50 €										
	Conseil aux entreprises		Bien chez Soi (partenariat avec CMA)	119 400 €	18	Nombre d'entreprises conseillées en matière de rénovation	400 €			119 400 €	50%	0 €	0 €	59 700 €	0 €	59 700 €	
					187	Nombre d'entreprises conseillées en matière de rénovation	600 €										
sous-total				128 936 €	sous-total					128 936 €		0 €	0 €	64 468 €	0 €	64 468 €	

Dynamique de la rénovation	Sensibilisation, Communication, Animation des ménages		100 000 €				434 982	250 000 €	108 746 €	50%	30 000 €	0 €	20 000 €	0 €	50 000 €			
									300 000 €	300 000 €								
	Sensibilisation, Communication, Animation du petit tertiaire privé		43 498 €				434 982	100 000 €	43 498 €	50%	10 000 €	0 €	11 749 €	0 €	21 749 €			
									100 000 €	100 000 €								
	Sensibilisation, Communication, Animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux		130 495 €				434 982	300 000 €	130 495 €	50%	10 000 €	0 €	55 248 €	0 €	65 247 €			
									200 000 €	200 000 €								
sous-total			273 993 €				sous-total			882 738 €				50 000 €	0 €	86 997 €	0 €	136 996 €
Animation/portage du programme	Animation / Portage du programme/ Suivi administratif		140 000 €							140 000 €	50%	70 000 €	0 €	0 €	0 €	70 000 €		
Mesures surchauffe	Prime aux structures de mise en œuvre			1	Nombre de structures de mise en œuvre éligibles à la prime			8 000 €	8 000 €						8 000 €			
	Prime aux recrutements effectués en 2021			1	Nombre de recrutements éligibles en 2021			8 000 €	8 000 €						8 000 €			
															16 000 €			

TOTAL mobilisé (hors mesures surchauffe) 2 424 593 €
TOTAL mobilisé (avec mesures surchauffe) 2 440 593 €

TOTAL mobilisable (hors mesures Surchauffe) 3 033 338 €
TOTAL mobilisable (avec mesures Surchauffe) 3 049 338 €

120 000 € 0 € 1 092 297 € 0 € 1 212 296 €
1 228 296 €

Modification de l'annexe 5 : outils informatiques du programme SARE

Le tableau de l'annexe 5 est remplacé par le tableau suivant :

Application SI	Objet	Mission	Développement SARE / hors SARE	Maîtrise d'ouvrage	Démarrage du service	Fin du service	Qui utilise l'application ?	Responsabilités des utilisateurs
SARénov'	CRM des structures de mise en œuvre du programme SARE	Recueille les contacts des structures de mise en œuvre du programme SARE pour l'ensemble des actes métiers ménage et petit tertiaire privé	SARE	ADEME	2021	-	Utilisation possible par les structures de mise en œuvre du programme SARE	Saisie des actions financées par le programme SARE
	Outil métier des conseillers dans le cadre du programme SARE	Outille les conseillers et acteurs du programme pour réaliser l'ensemble des missions du SARE					Utilisation possible par les structures prestataires en relation avec le programme SARE	Saisie des actions financées par le programme SARE
	Outil central de remontée d'informations et de calcul des indicateurs du programme SARE	Recueille les données du programme SARE nécessaires au calcul des indicateurs et à la facilitation du parcours des acteurs					Porteurs associés du programme SARE	Consultation
							ADEME - Porteur pilote du programme SARE	Consultation Maintenance application
							Cofinanceurs publics du programme SARE	Consultation
TBS	Tableau de bord du programme SARE	Restitue les indicateurs du programme SARE calculés à partir des données de SARénov' ou des autres outils utilisés par les territoires	SARE	ADEME	2020	-	Structures de mise en œuvre du programme SARE	Consultation des indicateurs du programme SARE de la structure
							Porteurs associés du programme SARE	Consultation des indicateurs du programme SARE de l'ensemble des structures du territoire
							ADEME - Porteur pilote du programme SARE	Consultation des indicateurs du programme SARE à l'échelon national Maintenance application
							Cofinanceurs publics du programme SARE	Consultation des indicateurs du

								programme SARE à l'échelon national
BDD Rénov'	Base de données de l'ensemble des structures en relation avec le programme SARE et des utilisateurs associés	Base de donnée des structures en relation avec SARE : type de structure, coordonnées, missions dans le cadre de SARE (actes métiers pris en charge)	SARE	ADEME	2021	-	Structures de mise en œuvre du programme SARE	Consultation Mise à jour des données structure Pré-création de comptes utilisateurs
		Base des comptes utilisateurs associés à ces structures : coordonnées, métier (Conseiller, Porteur Associé, Prestataire...), droits d'accès aux applications					Porteurs associés du programme SARE	Consultation Mise à jour des données de l'ensemble des structures du territoire Validation des comptes utilisateurs
		Base des zones de chalandises associées à ces structures, à l'échelle de la commune					ADEME - Porteur pilote du programme SARE	Consultation Mise à jour des données des structures nationales Maintenance application
intraRénov'	Portail d'information et d'échange pour les acteurs du programme SARE	Espace national mettant à disposition de l'ensemble des acteurs toutes les informations en relation avec le programme SARE : documentation officielle, restitution de webinaires, FAQ, évènements à venir...	SARE	ADEME	2021	-	Structures de mise en œuvre du programme SARE	Consultation
		Espace collaboratif régional permettant des échanges et du partage d'informations entre acteurs d'un même territoire					Porteurs associés du programme SARE	Consultation Administration de l'espace régional (si existant)
		ADEME - Porteur pilote du programme SARE					Administration de l'espace national Maintenance application	
		Cofinanceurs publics du programme SARE					Consultation	
Simul'aides	Simulateur d'aides pour le financement de projets de	Permet de simuler l'accès aux différentes aides disponibles sur la rénovation énergétique par rapport à un projet	Hors SARE	ADEME	2016	-	Structures de mise en œuvre du programme SARE	Conseiller les bénéficiaires du service Mise à jour de l'outil avec les aides locales

	rénovation énergétiques	Base de données des aides à la rénovation énergétique					Porteurs associés du programme SARE	Coordonne la mise à jour des aides territoriales par les structures de mise en œuvre pour s'assurer de la mise à jour de l'outil.
							ADEME - Porteur pilote du programme SARE	Saisie et mise à jour des aides dans l'application Maintenance application
Site Internet France Rénov'	Site Internet du service public France Rénov'	Information sur la rénovation énergétique	Hors SARE	ADEME	2018	-	ADEME	Maintenance application
		Annuaire des Espaces Conseil France Rénov' apportant l'information de premier niveau (acte A1 du programme SARE)						
		Annuaire des professionnels RGE						
Questionnaires "qualité" du dispositif	Questionnaires en ligne d'évaluation des services apportés financés dans le cadre de SARE	Evalue la satisfaction des bénéficiaires des services financés par le programme SARE et l'efficacité de ces services	SARE	ADEME	2021	-	Structures de mise en œuvre du programme SARE	Consultation
							Porteurs associés du programme SARE	Consultation et co- construction.
							ADEME - Porteur pilote du programme SARE	Création et administration des questionnaires
							Cofinanceurs publics du programme SARE	Consultation

Fait à Paris, le

Barbara POMPILI, Ministre de la Transition écologique,	Arnaud LEROY, Président Directeur Général de l'Agence de la Transition écologique (ADEME)
Renaud MUSELIER, Président du Conseil régional de Provence Alpes Côte d'Azur Président de Régions de France	Eliane BARREILLE, Présidente du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence
Jean-Marie BERNARD, Président du Conseil départemental des Hautes Alpes	Charles Ange GINESY, Président du Conseil départemental des Alpes Maritimes
Marc GIRAUD Président du Conseil départemental du Var	Dominique SANTONI, Présidente du Conseil départemental de Vaucluse

Christian ESTROSI, Président de la Métropole Nice Côte d’Azur	Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix Marseille Provence
Hubert FALCO, Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée	

ESSO S.A.F. Représentée par Laurent FISCHER, chef du service CEE	DISTRIDYN Représentée par Monsieur Alfred SOTO, Directeur Général
ARMORINE Représentée par Monsieur François MARTINAT, Président	